La Roquette

Interpellations sur le régime te

economique de la France ---

DISCOURS

prononcé par

S. EXC. M. DE FORCADE LA ROQUETTE

EXTRAIT DU MONITEUR UNIVERSEL
du 15 mai 1868.

INTERPELLATIONS

SUR LE RÉGIME ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE

DISCOURS

prononcé par

SON EXCELLENCE

M. DE FORCADE LA ROQUETTE

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE
ET DES TRAVAUX PUBLICS

DANS LA SÉANCE DU CORPS LÉGISLATIF
du 14 mai 1868

PARIS
TYPOGRAPHIE E. PANCKOUCKE ET Cie
13, QUAI VOLTAIRE, 13

1868

EXTRAIT DU MONITEUR UNIVERSEL
du 15 mai 1868.

DISCOURS

prononcé par

SON EXCELLENCE

M. DE FORCADE LA ROQUETTE

MINISTRE DE L'AGRICULTURE

DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS

DANS

LA SÉANCE DU CORPS LÉGISLATIF

du 14 mai 1868

MESSIEURS,

En suivant, depuis trois jours, le débat solennel qui occupe l'attention de la Chambre, hier surtout en écoutant les critiques dirigées par l'honorable M. Thiers contre le nouveau régime économique de la France, j'ai compris mieux que jamais la grandeur de l'œuvre entreprise avec le concours de la Chambre

par le Gouvernement de l'Empereur. (Mouvement.)

Les réformes les plus légitimes et les plus nécessaires rencontrent souvent les résistances les plus opiniâtres et les critiques les plus amères. Le Gouvernement ne saurait s'en étonner; mais son devoir et son honneur consistent à faire prévaloir les intérêts généraux du pays sur des intérêts particuliers, quelque respectables qu'ils puissent être. (Très-bien! très-bien!)

Vous avez pu mesurer la vivacité des attaques auxquelles j'ai à répondre; malgré l'émotion que j'ai pu en ressentir, j'y répondrai avec modération. (Très-bien!) Dans la tâche longue et difficile que j'ai à remplir, permettez-moi de compter, messieurs, sur l'indulgence et la bienveillance de la Chambre. (Oui! oui! — Parlez! parlez!)

L'honorable M. Thiers a divisé sa discussion en trois parties : il a examiné d'abord ce qu'il a appelé les doctrines économiques; il a discuté ensuite les résultats généraux du nouveau régime commercial; puis, il a passé en revue la situation de plusieurs de nos industries.

Je suivrai, messieurs, le même ordre de

discussion. Mais, avant de m'engager dans ce débat, permettez-moi une observation préliminaire.

L'industrie traverse, depuis quelques mois, une crise difficile, et, sur certains points du territoire, douloureuse. Le Gouvernement s'associe à tous les sentiments qui ont été exprimés pour donner des encouragements à ceux qui souffrent. Mais, en même temps, messieurs, ces sentiments que nous éprouvons et que nous partageons, nous donnent le droit d'écarter, dans le cours de la discussion, certaines exagérations de langage qui ne sont pas faites assurément pour atténuer les difficultés de la crise... (C'est vrai! c'est vrai!) et qui ont plutôt pour but de les aggraver afin de faire peser sur le Gouvernement des responsabilités fâcheuses et imméritées. (Très-bien! très-bien! sur un grand nombre de bancs.)

Aucun régime économique ne saurait avoir la prétention de faire disparaître les temps de crise. Il y a eu des crises sous les régimes protecteurs les plus restrictifs comme il y en a eu sous les régimes les plus libéraux. Elles s'imposent à la prévoyance humaine, elles sont pour elle une preuve de son insuffisance

devant les difficultés que lui crée la loi de nature. Acceptons-les donc, mais ne les aggravons pas, et surtout ne laissons pas troubler notre esprit par cette situation. Voyons les faits tels qu'ils sont, et discutons-les en écartant les préoccupations qui pourraient altérer le calme nécessaire pour les apprécier sainement. (Nouvelles marques d'approbation.)

J'entre, messieurs, dans la discussion et j'aborde immédiatement les doctrines.

On a beaucoup parlé de libre échange, de théories absolues, d'hommes qui tranchent les questions sans étudier les faits.

Messieurs, le régime économique actuellement en vigueur n'est pas le libre échange. Les lois de douanes et les traités de commerce assurent à plusieurs de nos industries des protections qui s'élèvent non-seulement a 10 et 15 0/0, mais à 20 et 30 0/0. L'industrie des fers, notamment, est protégée par un droit de 6 francs par quintal métrique, qui représente une protection de 30 0/0. En quoi donc le régime économique ancien diffère-t-il du régime économique nouveau? Dans l'un comme dans l'autre système, il y a des protections; il y a, pour les industries, l'appui du Gouvernement, la pensée de les soutenir

contre les dangers de la concurrence étrangère. Où donc sont les différences? Il y en a deux principales, messieurs, sur lesquelles je demande la permission d'appeler votre attention dès le début de cette discussion.

L'ancien régime économique protégeait les industries spéciales, non pas par des droits modérés, qui admettent dans une certaine mesure la concurrence étrangère, il les protégeait par la prohibition, par l'exclusion des produits étrangers sur le marché français ; ou bien, là où il n'existait pas de prohibition, il les protégeait par des taxes excessives qui rendaient la concurrence étrangère impossible, et faisaient hausser d'une manière factice le prix des marchandises. (C'est vrai ! c'est vrai !)

Ainsi, la prohibition était appliquée aux fils et aux tissus de coton, aux fils et aux tissus de laine étrangers ; ainsi, des taxes excessives étaient imposées à l'importation des fontes et des fers étrangers.

Aujourd'hui, messieurs, les industries françaises continuent à être protégées, non plus par la prohibition, non plus par des taxes excessives, mais par des tarifs modérés, calculés de manière à protéger efficacement l'industrie française, — je le démontrerai par des chiffres

dans le cours de cette discussion, — et à l'obliger en même temps à accepter, dans une certaine mesure, la concurrence étrangère comme élément modérateur des prix et comme stimulant au progrès. (Très-bien ! très-bien !

C'est dans ce sens, messieurs, que nous entendons la protection.

Pour nous, protéger ce n'est pas supprimer la lutte, ce n'est pas arrêter le progrès, ce n'est pas réduire le commerce général du monde à d'étroites proportions que nous examinerons tout à l'heure ; et lorsque nous nous livrerons à cet examen, l'honorable M. Thiers pourra juger quelle différence existe entre les deux systèmes dans les faits comme dans les principes !

Voilà la première différence.

Il y en a une seconde.

L'ancien régime économique avait une prétention singulière : il voulait protéger tout le monde, même ceux qui n'avaient pas besoin de protection. Il avait imaginé une sorte de solidarité d'intérêts protecteurs : ainsi, il avait persuadé à l'agriculture qu'elle avait besoin de l'échelle mobile, qu'elle avait besoin de droits d'entrée considérables sur les bestiaux et sur la laine, qu'elle ne pouvait vivre

qu'à ce prix ; et, par ce système, on a arrêté pendant quarante ans le développement du commerce appliqué à l'agriculture... (Marques d'assentiment sur un grand nombre de bancs.)

On avait persuadé aux industries maritimes qu'elles ne pouvaient se passer de protection, et on les protégeait malgré les protestations des ports et des chambres de commerce de Marseille et de Bordeaux. Je le répète, on voulait protéger tout le monde, et cette protection trompeuse empêchait notre commerce de se développer sur le marché général du monde. Le nouveau système économique se garde bien d'être absolu à ce point, il ne considère la protection que comme une exception dans un régime général de liberté. (Nouvelles marques d'assentiment.)

Voilà la seconde différence, je tenais à la caractériser ; nous verrons dans la discussion les conséquences que la différence des deux doctrines amène dans les faits.

Hier, l'honorable M. Thiers disait : Le système protectionniste, c'est la tradition de la France.

Non, messieurs, c'est notre système qui est la tradition de la France, et non pas l'an-

cien système économique. Ce système qui date, non pas des traités de commerce, mais des premières années du Gouvernement de l'Empereur, ce système qui date de 1855 et de 1857, s'accorde avec la tradition de la France. L'ancien système économique date de 1814 ; il devait tomber après 1848, devant le suffrage universel.

M. Thiers. Et les prohibitions, à qui appartiennent-elles ?

Plusieurs membres. Laissez donc parler ! N'interrompez pas !

M. le Président Schneider. Monsieur Thiers, n'interrompez pas, je vous prie.

M. Granier de Cassagnac. M. Thiers a parlé hier pendant quatre heures sans être interrompu ; il devrait aujourd'hui laisser parler le ministre sans l'interrompre.

M. le ministre. Que l'honorable M. Thiers se rassure, je ne veux éviter aucun point du débat ; à côté des allégations, j'apporterai les preuves. (Parlez ! parlez !)

On a parlé de Colbert. Appartenait-il à l'ancien ou au nouveau système ?

Messieurs, il est facile, à cette tribune, de prononcer de grands noms et de placer des doctrines erronées, funestes pour le pays, sous

ces grandes autorités que nous respectons tous ; mais, pour détruire ces erreurs, il suffit de lire les tarifs. Eh bien, Colbert a fait les tarifs de 1664 et de 1667. Croyez-vous que, dans ces tarifs, il y ait quelque chose de semblable à l'échelle mobile? Non, il n'y a point de droits à l'entrée des céréales. L'agriculture n'était pas protégée par Colbert. Pour les bestiaux, il n'y avait que des droits peu élevés. Les laines étrangères n'étaient frappées que de droits sans importance véritable. Pour les fers, les droits ne dépassaient pas 1 franc. En un mot, pour la plupart des industries, les tarifs de Colbert étaient très-modérés.

Sans doute, il y avait des industries spéciales protégées. Oh ! je le comprends, lorsqu'il s'agissait de fonder en France, il y a deux siècles, certaines industries nouvelles, lorsqu'on allait chercher à l'étranger et les ouvriers et les métiers pour fonder ces industries, on avait recours à une protection spéciale, mais c'était un expédient, ce n'était pas un système... (C'est cela ! c'est cela !) Il n'y avait pas cette solidarité des intérêts protecteurs qui fut constituée en 1814, et nous verrons par quel moyen ; il y avait la liberté commerciale générale, sauf certai-

nes exceptions pour quelques industries spéciales. (Très-bien! très-bien !)

Au 18e siècle, le commerce et l'industrie ont commencé à prendre un développement considérable. Les théories se sont placées à côté des faits. La doctrine française du 18e siècle a-t-elle eu le moindre rapport avec les doctrines que vous avez entendu soutenir hier? Qui donc, au 18e siècle, parmi les ministres qui ont conservé un nom dans l'histoire, parmi les administrateurs qui ont rendu service à leur pays, parmi les écrivains qui ont laissé la trace de leurs pensées, qui donc a défendu, je ne dis pas le système protecteur absolu, mais même un régime qui ressemblât à l'échelle mobile? Aucune idée de ce genre ne s'est produite au 18e siècle. Il y a eu alors une grande école et un grand homme à sa tête, Turgot.

Turgot n'était pas un théoricien, messieurs, ce n'était pas un homme à idées abstraites, à idées absolues; c'était un grand administrateur habitué à lutter contre les abus, contre les monopoles, contre les corporations et les ordres privilégiés. Il a fondé la doctrine libérale en matière économique; il est tombé trop tôt du ministère; mais ses doctrines lui ont survécu. (C'est vrai! — Très-bien! très-bien!)

Et c'est de ses doctrines qu'est sortie, après la guerre glorieuse d'Amérique, dans la pleine liberté du Gouvernement français, une pensée libérale qui s'est traduite dans le traité de 1786. (Mouvements divers.)

Je ne veux pas, messieurs, discuter ici les conséquences du traité de 1786 ; il a été défendu à l'Assemblée constituante en 1790, par Dupont de Nemours ; les événements politiques ne lui ont pas permis de se développer complétement ; je n'ai pas à en apprécier les résultats, mais je tiens à en indiquer les tendances et à montrer que, à cette époque, à la fin du 18e siècle, le dernier acte de l'ancienne monarchie a été un traité de commerce avec l'Angleterre. (C'est vrai ! c'est vrai !)

A côté du traité de commerce, plaçons les tarifs.

Est ce que les tarifs de 1791 ont créé ce système protecteur que nous avons vu fonctionner sous la Restauration et sous le gouvernement de Juillet, et dont je ferai rapidement l'histoire? Non, messieurs, dans les tarifs de 1791, il n'y a pas d'échelle mobile ; il n'y a de droits élevés ni pour les céréales, ni pour les bestiaux, ni pour les cotons ; la protection y est modérée, et la prohibition ne s'applique

qu'a des articles spéciaux, notamment à des articles qui concernent la marine; dans le système général, rien de commun avec le régime qui a prévalu en 1814.

Les événements de la Révolution et de l'Empire ont emporté et les tarifs et les traités, et il ne faut pas parler de régime commercial à une époque où les douanes ne sont plus qu'un instrument de représailles en temps de guerre. (Très-bien.)

Là s'arrête la doctrine ancienne que je revendique pour la cause que je défends, pour les principes que je pose, et que je résume ainsi : protection modérée, limitée à des industries spéciales, et liberté pour celles qui n'ont pas besoin de protection. Voilà les doctrines qui ont prévalu pendant deux siècles en France, et qui, sous les auspices de Colbert et surtout de Turgot, ont marqué leur place dans les anciens tarifs et dans le traité de 1786 !

En 1814, que s'est-il passé?...

M. Thiers. Et le blocus continental?

M. Auguste Chevalier. C'était la guerre.

M. le ministre. Le blocus continental n'était pas un système économique. Je ne sais pas si quelqu'un, dans cette enceinte, y

voit une combinaison commerciale; quant à moi, je l'ai toujours considéré comme un instrument de guerre ; et, si vous me permettez de dire ma pensée, malgré le respect et l'admiration que je professe pour l'Empereur Napoléon Ier, ce n'était pas, à mon avis, un bon instrument de guerre. (Marques d'assentiment.)

En 1814, que s'est-il passé? et c'est ici, permettez-moi de le dire, que le débat va prendre son caractère véritable de précision. Les princes de la maison de Bourbon ne revenaient pas en France avec des idées qui dussent les conduire à un système protecteur exagéré. Ils revenaient de l'étranger; Louis XVIII avait été élevé au milieu d'hommes qui étaient les amis de Turgot. Sa pensée était probablement beaucoup plus libérale que ne furent ses actes, et cependant, à cette époque, sous une influence puisssante, il s'est établi un régime économique nouveau, inconnu jusque-là en France.

Comment s'est-il établi, comment les princes de la maison de Bourbon ont-ils été amenés à constituer ce régime économique qui a duré depuis 1815 jusqu'en 1855?

Mon Dieu, messieurs, cette histoire est faite; elle l'a été par un homme qui, comme his-

torien, a une autorité considérable, c'est l'honorable M. Thiers lui-même. Il l'a faite à une époque où il était ministre du commerce, et il a laissé dans ce ministère des souvenirs utiles à consulter.

L'honorable M. Thiers, ministre du commerce, a proposé, en 1834, un projet de loi sur les douanes, et dans l'exposé des motifs il fait l'histoire du régime établi en 1814 par la Restauration.

Voici comment il s'exprime : « Les princes de la branche aînée trouvèrent en 1814 le pays fatigué des duretés, des absurdités du système continental. Ils avaient aussi le désir naturel de plaire à l'étranger, qui les ramenait; ils avaient en outre le goût de tout ce qui abondait en Angleterre. Ils arrivaient avec un penchant assez déclaré pour une vaste liberté d'échange. »

Telles sont les pensées que l'honorable M. Thiers attribue aux princes de la maison de Bourbon.

« Nos ports, continue-t-il, furent soudainement ouverts à l'industrie étrangère; l'invasion fut si prompte que l'effroi se répandit dans toutes les industries. »

Et l'honorable M. Thiers ajoute :

« La Restauration se jeta tout à coup dans un système contraire à celui de ses premiers moments, et abonda outre mesure dans les idées restrictives ; et, il faut le dire ici, l'administration de ce temps, qui n'était pas autre que celle de l'Empire, ne partageait pas le système absolu qu'on lui imposait. En matière de législation commerciale, l'administration voulait se borner à protéger par des tarifs gradués notre industrie, fille de Colbert et de Napoléon; mais, emportée par des passions qui n'étaient pas les siennes, elle était contrainte d'établir des droits exagérés. Elle proposait, par exemple, un droit de trois francs sur les bestiaux; une Chambre véhémente portait ce droit à 30 fr., puis à 50 fr. pour protéger les intérêts de la grande propriété. »

Ainsi c'est l'honorable M. Thiers qui le dit lui-même : « Pour protéger les intérêts de la grande propriété, une Chambre véhémente a porté à 30, puis à 50 francs les droits sur les bestiaux. »

Ces droits de 50 francs, ils se sont prolongés jusqu'en 1855! Les Chambres véhémentes devenues calmes se sont succédé pendant trente ans, et ces droits de 50 francs ont survécu dans les tarifs pendant plus de 30 ans; ils n'ont

disparu que par un vote émané du Corps législatif il y a douze ans.

Quant aux droits sur les laines, l'honorable M. Thiers les trouvait alors exagérés et il ajoutait : « Ces droits attestent les penchants les moins louables de la Restauration ; ils justifient peut être seuls les vifs reproches qu'on a adressés à son système de douanes. »

Qui donc, messieurs, sous la Restauration, avait adressé de vifs reproches à notre tarif des douanes ? C'était l'opposition du temps, le général Foy, Benjamin Constant qui répétaient, quand venait la discussion des tarifs, qu'on établissait des tarifs exagérés, pour soutenir les intérêts, ici de la grande propriété, là de la production manufacturière, et qu'on sacrifiait ainsi les intérêts généraux du consommateur à des industries privilégiées.

Voilà les doctrines que soutenait l'opposition sous la Restauration, et vous en retrouvez les traces dans l'exposé des motifs de l'honorable M. Thiers. Mais les reproches qu'on adressait ainsi à la Restauration, ces reproches que l'honorable M. Thiers lui-même lui a adressés, est-ce qu'il ne faut pas les adresser au gouvernement de Juillet ? Le droit de 50 francs sur les bestiaux, qu'une Chambre véhémente

avait établi, a traversé toute la Restauration et le gouvernement de Juillet. Le droit sur les laines n'a été modifié qu'en 1855 d'une manière sérieuse et efficace.

Ainsi, messieurs, tous les tarifs à cette époque furent établis, non pas sous l'influence d'une Chambre sortie du suffrage universel, mais sous les inspirations d'une Chambre nommée tantôt par 100,000, tantôt par 200,000 ou 250,000 électeurs. Vous comprenez qu'en face de la prédominance qu'exerçaient alors les grands intérêts ou de la propriété ou de l'industrie, les ministres, même avec les intentions les plus libérales, s'arrêtaient. Ce qu'a dit l'honorable M. Thiers est vrai : l'administration voulait des tarifs gradués et modérés; on lui imposait des tarifs excessifs. Elle blâmait, en 1834, l'exagération du droit sur les bestiaux; on maintenait ce droit exagéré.

Ce n'est pas tout, et ici, messieurs, permettez-moi d'invoquer un autre souvenir.

En 1842, il fut question d'établir entre la France et la Belgique une union douanière; c'était un système qui, au point de vue commercial comme au point de vue politique, présentait de grands avantages pour la France. Le projet avait été préparé, et voici comment

un homme illustre, au caractère duquel chacun sait rendre hommage, voici en quels termes M. Guizot, dans ses *Mémoires*, raconte les causes qui ont empêché l'union douanière de la France et de la Belgique :

« La première question, dit M. Guizot, était celle de l'union douanière entre la France et la Belgique. Pays d'immense production et de consommation très-étroite, la Belgique étouffait industriellement dans ses limites et aspirait ardemment à un marché plus vaste que le sien propre.

Ecoutez ceci, messieurs : « Ce fut d'elle que nous vint la proposition formelle de l'union douanière qui, depuis 1831, était entre les deux pays un sujet de publications, de conversations et de discussions continuelles. »

Pourquoi donc, messieurs, ce grand projet si utile aux intérêts du pays, quand la Belgique l'a demandé, la France l'a-t-elle refusé? M. Guizot en explique les causes dans les pages de ses *Mémoires* que j'ai sous les yeux. Il y a eu des difficultés diplomatiques et des difficultés parlementaires. C'est l'illustre M. Guizot qui le dit lui-même, non pas dans le feu d'une discussion ardente, mais à une époque où, recueilli dans l'élévation et la

modération de sa pensée, il mesurait la portée des événements accomplis. (Très-bien ! très-bien !)

M. Glais-Bizoin. Mais tardivement ! (Exclamations et rumeurs.)

M. le ministre. Oh ! l'interruption de M. Glais-Blzoin ne saurait me troubler. Je suis de ceux qui, à toutes les époques de leur vie, ont rendu à M. Guizot, à son caractère, à son talent, à ses services, un témoignage persistant d'estime et d'admiration (Mouvement d'approbation); et quand je tiens ici ce langage, je n'ai pas à réparer les attaques exagérées que j'aurais pu me permettre dans le passé contre cet homme d'Etat. (Très-bien ! très-bien !)

Voici comment s'explique M. Guizot dans ses *Mémoires* :

« Les inquiétudes et les réclamations de l'industrie nationale eurent auprès de nous bien plus de part que les considérations diplomatiques à l'abandon du projet d'union douanière franco-belge. »

Eh bien, messieurs, si vous me permettez d'exprimer toute ma pensée, je dirai que si l'honorable M. Thiers a jugé sévèrement la Restauration, moi je juge plus sévèrement la

monarchie de juillet, au point de vue économique.

La Restauration, quand elle s'est établie, en 1814, trouvait notre industrie peu préparée à la lutte en face de l'Angleterre très-puissante. Je comprends à cette époque les tarifs protecteurs, même élevés. Mais vingt ans plus tard, après une paix qui avait duré de 1814 à 1835, et de 1835 à 1847, vous retrouvez la même doctrine, non plus dans une Chambre véhémente, mais dans des Chambres qui calculaient, qui discutaient, qui examinaient les conséquences des tarifs. Vous voyez le régime protecteur triompher jusqu'à refuser l'union douanière avec la Belgique et méconnaître les grands intérêts du pays. (C'est vrai! — Très-bien!)

Messieurs, le Gouvernement de la République n'a pas fait de tarifs. Il avait d'autres difficultés à vaincre ; mais, il faut être juste pour tout le monde, en établissant le suffrage universel, il a rendu impossible le maintien des anciens tarifs. (Très-bien! très-bien!)

Le jour où les Chambres nommées par 200,000 électeurs représentant des intérêts puissants et coalisés ont cessé d'exister, le jour où le suffrage universel s'est établi dans

ce pays, à une époque ou à une autre, un peu plus tôt ou un peu plus tard, le nouveau régime économique devenait nécessaire, car il devait être fondé sur les intérêts du plus grand nombre, sur les intérêts des consommateurs. (Marques nombreuses d'approbation.)

M. Ernest Picard. Ils n'en ont guère profité !

M. le ministre. L'honorable M. Picard dit qu'ils n'en ont pas profité. En vérité, je ne comprends pas l'interruption. Je prie l'honorable M. Picard de vouloir bien développer sa pensée. Je maintiens que, si l'honorable M. Picard veut soutenir les doctrines protectionnistes et s'éloigner du Gouvernement dans cette question, il méconnaît les interêts de ceux qu'il représente, les intérêts de ceux qui l'ont nommé. (Nouvelle et vive approbation.) C'est votre cause que je défends autant que celle du Gouvernement de l'Empereur.

M. Ernest Picard. Puisque je suis interpellé par M. le ministre, je demande à dire deux mots.

Plusieurs membres. N'interrompez pas !

M. le ministre. Oh ! j'autorise l'interruption.

M. Ernest Picard. Je réponds que,

quand on veut établir en France un régime économique nouveau, on ne se livre pas à des travaux de luxe... (Vive interruption. — Exclamations diverses.)

M. le ministre. L'honorable M. Picard se trompe...

M. Ernest Picard. Je réponds en maintenant les droits de la raison et de la logique, et je dis que vous êtes condamnés par les faits; je dis que, discutant ici moins des questions d'économie politique que des questions de pouvoir et de prérogative politique, je ne comprends pas que la Chambre refuse de se mettre en possession de droits qui lui appartiennent et qui lui sont si injustement contestés. (Bruits et mouvements divers.)

M. le ministre. Nous reviendrons tout à l'heure à cette question. Mais lorsque l'honorable M. Picard parlait des travaux de luxe qui ont été exécutés, a-t-il bien mesuré les salaires qui ont été procurés à la classe ouvrière? a-t-il apprécié les bénéfices considérables qui se sont répandus dans la masse des travailleurs et qui ont contribué à l'augmentation de leur bien-être? Nous sommes sans cesse en face d'objections contradictoires : là on nous dit que les travaux des villes aug-

mentent les salaires des ouvriers; ici on prétend que ces travaux sont contraires aux intérêts de la classe laborieuse. L'honorable M. Picard, en cela, méconnaît les intérêts qu'il représente. Mais, au moins, mettez-vous d'accord; soutenez donc qu'il ne faut pas faire ces travaux; soutenez même que ces travaux, que vous critiquez et sur lesquels la discussion s'engagera un jour, n'ont pas été la cause pour la classe ouvrière d'une augmentation considérable de salaire et d'une amélioration importante dans ses conditions d'existence. (Très-bien! très-bien!)

M. Ernest Picard. Je dis que vous avez affamé les consommateurs, et que vous retirez aux ouvriers par les octrois et les impôts les salaires artificiels qu'ils ont dus à certains travaux. (Réclamations et cris : N'interrompez pas!)

M. le Président Schneider. Monsieur Picard, vous n'avez pas la parole; laissons cet incident.

M. le ministre. J'en ai fini, messieurs, avec l'ancien régime économique; j'arrive au nouveau.

On se plaît à répéter sans cesse que le nouveau régime a été établi en 1860 par le traité

de commerce ; que la Chambre n'a pas eu à s'expliquer sur ces questions de l'ancien régime économique et du nouveau. Pour répondre à ces objections, il suffit de lire les lois de douane de 1856 et de 1857.

Permettez-moi de rappeler ce qu'ont fait ces lois de douane. En 1857, le droit sur les bestiaux, qui était encore de 50 fr., a été ramené à 3 fr. ; le droit sur les laines d'Australie, qui avait donné lieu à des discussions si ardentes, a été ramené de 22 0/0 à 2 0/0. La Chambre a voté cette réduction sans se préoccuper des sinistres prophéties que quelques années auparavant, en 1851, l'honorable M. Thiers faisait entendre sur les dangers de toucher aux droits sur la laine.

Voici, en effet, comment l'honorable M. Thiers s'exprimait dans la séance du 27 juin 1851, relativement aux droits sur la laine :

« Le droit a fait que, malgré la laine d'Australie, vous pouvez avoir des troupeaux en France. Or, vous le savez, sans troupeaux point d'agriculture, tout le monde en convient. Ceci est incontestable. Allez le demander aux gens de bon sens, vous les verrez frémir à la seule idée de voir disparaître le droit sur la laine. »

Eh bien, messieurs, vous n'avez pas cru à cette prophétie, à ces paroles empreintes d'une conviction si profonde, mais en même temps d'une véritable exagération. Le droit sur la laine a disparu; les intérêts n'ont pas été, comme le croyait l'honorable M. Thiers, profondément atteints.

Il en est résulté pour notre industrie une situation infiniment meilleure, sans dommage réel pour l'agriculture, et un grand développement du commerce des laines depuis cette époque.

Vous savez en effet, messieurs, qu'en voulant protéger les laines par des droits exagérés et interdire les laines étrangères, on avait abouti à ce résultat d'empêcher le mélange, nécessaire pour les besoins de la fabrication, des laines étrangères avec les laines de France, si bien que l'industrie avait été retardée dans son développement.

Ainsi le droit sur les bestiaux et le droit sur les laines avaient disparu avant le traité de commerce.

Quant à l'échelle mobile, elle avait été suspendue de 1853 à 1859. A cette dernière époque elle fut rétablie; mais en même temps le Gouvernement ouvrit une enquête sur la

question de savoir si l'échelle mobile devait être maintenue; et, en 1861, après une discussion des plus solennelles, vous supprimiez l'échelle mobile, et vous établissiez sur les céréales un droit uniforme et modéré.

Le nouveau régime économique en tant qu'il a posé des principes nouveaux, en tant qu'il a supprimé cette solidarité de protection pour toutes les industries, a donc été fait avec le concours et avec l'assentiment de la Chambre; et, je ne crains pas de le dire, c'est un des actes qui l'honorent le plus. (Très-bien! très-bien!)

Messieurs, j'arrive au traité de commerce. Comment ce traité a-t-il été amené? Quels sont les principes qu'il a posés?

En 1860, l'Angleterre voyait arriver à leur terme des annuités dont l'importance s'élevait à 53 millions. Mise ainsi à même de disposer de sommes considérables, elle est venue offrir à la France de supprimer toute espèce de droits sur les soieries françaises, sur les laines françaises, sur les articles de l'industrie parisienne, sur une nomenclature considérable que vous pouvez trouver dans le traité; elle est venue offrir à la France de modérer les droits sur les vins, de modérer les droits sur les

alcools de façon à faire disparaître les taxes différentielles qui existaient alors au profit des produits anglais. Elle offrait donc à la France des avantages considérables, et c'est ainsi qu'en présence d'avantages offerts, la négociation s'est entamée. Le traité de commerce est un acte de libre échange de la part de l'Angleterre; mais de la part de la France, c'est un traité qui maintient le régime protecteur en le modérant.

Ainsi, le droit sur les fers est fixé à 7 francs pendant une première période de quatre ans, puis à 6 francs pour une seconde période; ce droit équivaut à une protection qui s'élève à 60 francs par tonne, pour un produit dont la valeur est d'environ 200 francs.

Les diverses industries sont également protégées.

Le degré de protection qui leur était nécessaire a été discuté pendant six mois; une enquête, qui s'est prolongée pendant cette longue période, a examiné tous les faits, a amené devant le conseil supérieur du commerce tous les industriels, et c'est à la suite de cette longue enquête qui se trouve résumée dans six volumes et que vous pouvez tous lire, c'est à la suite de cette enquête approfondie, après un examen sérieux de toutes les situa-

tions, qu'ont été établis les tarifs du traité de commerce.

Voilà, messieurs, le caractère vrai du traité de commerce : ce n'est pas un acte qui s'est passé en quelques jours, en quelques heures ; mais un acte qui a posé, le 23 janvier 1860, des principes qui n'ont été réalisés que plusieurs mois après. (C'est vrai !)

Ainsi toutes les précautions avaient été prises ; et vous allez voir bientôt, dans le récit des faits, que ces précautions ont été bien prises, et que l'industrie a été efficacement protégée malgré les crises et les difficultés passagères qu'elle a rencontrées.

Ce n'a pas été, messieurs, le seul acte du Gouvernement. Après le traité de commerce, la loi du 6 mai 1860, qui supprime les droits sur les matières premières, et diminue les surtaxes de navigation, a été présentée à la Chambre et discutée dans cette enceinte. L'honorable M. Pouyer-Quertier a critiqué vivement le traité de commerce; je me rappelle qu'à cette époque j'ai eu l'honneur de le défendre contre lui. Donc, dès 1860 la Chambre a été appelée à examiner les surtaxes de navigation, les droits sur les matières premières et les conséquences diverses du traité de commerce.

Plus tard, en 1866, lorsque le Gouvernement a pensé qu'il fallait mettre le régime de la marine marchande d'accord avec l'ensemble du régime économique, une discussion solennelle a eu lieu, et après cette discussion, à une grande majorité, vous avez vous-mêmes admis les principes posés par le Gouvernement, et vous vous êtes associés à la réforme économique qu'il vous proposait.

Ainsi se sont déroulés les faits pendant une période de dix années, de 1855 à 1866. La réforme économique est une œuvre qui date de l'Empire, mais qui ne date pas du traité de commerce; elle commence aux lois de douane de 1855 et 1857, et finit à la loi sur la marine marchande de 1866.

Maintenant, messieurs, que j'ai parcouru les différents actes qui caractérisent le nouveau régime économique et que j'en ai expliqué la portée véritable, permettez-moi d'en préciser, devant vous, l'influence et les résultats.

Est-il vrai que le commerce général de la France ait souffert? Est-il vrai que ces peintures sombres que nous avons vues se produire à cette tribune, représentent l'état du pays?

Vous allez juger, par les chiffres que je vais mettre sous vos yeux, des conséquences et des effets bienfaisants que la réforme économique a produits sur la prospérité du pays.

Quelle est, messieurs, la base de discussion que nous devons adopter pour apprécier sainement ces conséquences? Quant à moi, je considère que la discussion doit porter sur le commerce général de la France. (Cest évident!)

Vous savez, messieurs, en quoi diffèrent le commerce général et le commerce spécial de la France. Le commerce général de la France comprend, indépendamment de son commerce spécial, le transit et l'entrepôt. Le commerce spécial comprend tout le commerce de la France, moins le transit et l'entrepôt.

Je prends le commerce général pour éviter avec l'honorable M. Pouyer-Quertier des controverses sur la limite et l'étendue du commerce spécial et du commerce général. Prenons le commerce général; sur ce point il n'est pas possible de ne pas s'entendre.

Il y a une autre raison, c'est que le commerce général de la France comprenant le

transit et l'entrepôt, comprend tous les éléments de sa prospérité.

On a parlé hier du transit et de l'entrepôt avec une sorte de dédain, on a parlé des cotons qui entrent dans nos ports et en sortent comme les soldats du Cirque. En vérité, il serait singulier de nier que le transit et l'entrepôt soient un des éléments les plus considérables de notre commerce maritime. Le commerce d'entrepôt, c'est la richesse des ports, c'est ce qui fait la prospérité de Liverpool, d'Amsterdam, de Marseille.

Ce que je dis de l'entrepôt s'applique également au transit. Les marchandises qui arrivent dans nos ports procurent du salaire aux ouvriers, des bénéfices aux commissionnaires elles donnent lieu à des transports par terre et par eau, et constituent ainsi un puissant élément de richesse. (C'est évident ! — Très-bien ! très-bien !)

Je vais donc discuter sur le commerce général, parce que je veux saisir tous les éléments de la richesse du pays.

J'apprécierai d'abord les résultats de la réforme économique pour la période de sept ans, comprise entre 1860 et 1866 ; puis, j'exa-

minerai à part l'année 1867 comme une année spéciale à laquelle se réfère la crise.

Voyons d'abord les résultats avant que la crise se fût déclarée.

En 1866, le commerce général de la France s'élève à 8 milliards 126 millions de francs.

En 1859, bien que le régime économique fût déjà commencé, il ne s'élevait encore qu'à 5 milliards 411 millions.

La différence entre les deux époques est de 2 milliards 715 millions.

Permettez-moi maintenant, messieurs, de prendre, non pas une période de sept ans sous le régime protecteur pur, sous la Restauration et le gouvernement de Juillet, mais de prendre une période de vingt et un ans et de voir ce qu'elle a produit.

De 1827 à 1847 il y a trois périodes septennales. La prospérité est incontestable; c'est le gouvernement calme de la Restauration, c'est le gouvernement de Juillet. On a vanté beaucoup leur prospérité; eh bien, cette prospérité qu'a-t-elle produit sous le régime protecteur, En 1827, le commerce général de la France s'élevait à 1,168 millions. En 1847, il n'était que de 2,339 millions, c'est-à-dire que dans une période de vingt et un ans la progression avait

été de 1,171 millions, tandis que dans une période de sept ans, elle a été de 2,715 millions.

Ainsi, sous le régime économique nouveau, vous avez obtenu en sept ans des résultats plus considérables qu'en vingt et un ans du régime ancien. (Très-bien ! très-bien !)

Entendez-vous dire que ce n'est pas seulement le régime économique qui a produit ces résultats, que la prospérité développée par l'Empire, que les chemins de fer y ont contribué ? Je n'entends pas le contester. Je reconnais avec vous, dans une certaine mesure, que la bonne politique a influé sur ces résultats, à côté de la bonne économie politique.

M. Thiers. Ah ! oui, elle est bonne votre politique ! (Rumeurs et cris : N'interrompez pas !)

Voix nombreuses. Certainement, elle est bonne !

M. le Président Schneider. Ce n'est peut-être pas votre opinion, monsieur Thiers, mais ce que je vous demande en ce moment, c'est le silence.

M. le ministre. L'honorable M. Thiers, s'il me fait l'honneur de me répondre, ne pourra pas contester mes chiffres, qui sont

empruntés aux documents officiels. Voici un fait certain : en sept ans le commerce général de la France a progressé de 2 milliards 715 millions. Voici encore un autre fait certain : pendant une période de vingt et un ans, de 1827 à 1847, la progression n'a été que de 1,171 millions. Elle a donc été deux fois plus rapide en sept ans sous le régime nouveau qu'en vingt et un ans sous le régime ancien.

Eh bien, de deux choses l'une : ou c'est la bonne politique, ou c'est la bonne économie politique qui a produit ce résultat; ou bien le progrès, qui date de l'Empire, doit être attribué à la tranquillité affermie, à l'ordre rétabli, au développement immense des affaires; et en effet, ces grands résultats tiennent en partie à cette cause; ou bien c'est ailleurs qu'il faut en chercher la raison et la demander à la bonne économie politique qui s'est principalement affirmée dans la seconde partie de l'Empire. La vérité est que la bonne politique comme la bonne économie politique y ont également contribué. (Très-bien! très-bien!)

Voulez-vous d'autres éléments de comparaison? J'ai indiqué à deux époques différentes les conséquences de la réforme économique. Permettez-moi de raisonner, non plus

en prenant quelques années isolées, mais en totalisant les résultats des périodes.

De 1860 à 1866, le commerce général de la France s'est élevé, en totalisant les résultats des sept années, à 47 milliards.

De 1853 à 1859, pendant la période septennale qui a précédé le traité de commerce, le résultat général du calcul donne le chiffre de 32 milliards.

Il y a donc 15 milliards de différence entre l'une et l'autre période.

Voulez-vous me permettre de prendre maintenant deux périodes septennales de la monarchie de Juillet?

De 1834 à 1840, en totalisant les sept années, on arrive au chiffre de 12 milliards.

De 1840 à 1847, la seconde période, on arrive au chiffre de 16 milliards; la différence entre les deux périodes est de 4 milliards. Elle était de 15 milliards pour la période impériale, elle a été de 4 milliards sous la monarchie de Juillet, c'est-à-dire qu'elle est quatre fois plus considérable pendant la période impériale.

M. Thiers. C'est le même phénomène dans toute l'Europe. (N'interrompez pas!)

M. le ministre. M. Thiers ne trouve pas ces chiffres concluants!

M. Granier de Cassagnac. Ce sont les siens qui le sont, sans doute!

M. le ministre. J'avoue que je ne puis le croire; quant à moi, il me paraît impossible de nier que depuis quinze ans la prospérité de ce pays n'ait pris un développement considérable, qui se traduit par des chiffres dont l'importance pèse d'un poids énorme dans la discussion. J'ajoute que méconnaître ces progrès, c'est fermer les yeux à la lumière. (Marques nombreuses d'approbation.)

Messieurs, dans ces résultats généraux, quelle est la part de l'exportation et celle de l'importation?

Je ne veux pas fatiguer la Chambre de chiffres de détail. Je dirai seulement, et c'est le phénomène particulier au commerce général de la France, que l'exportation des produits français dépasse, dans une proportion considérable, l'importation des produits étrangers. En Angleterre, c'est le phénomène opposé que l'on constate : l'importation dépasse l'exportation. Je crois que les résultats qui se produisent pour la France sont meilleurs que ceux qui se produisent pour l'Angleterre. Mais je ne suis pas

de ceux qui attachent une grande importance à l'excédant de l'exportation sur l'importation (Assentiment); le point essentiel, à mon sens, c'est le développement du commerce général. (Très-bien! très-bien!) J'accuse seulement en passant cette différence, qu'en Angleterre le chiffre des importations est supérieur à celui des exportations, tandis qu'en France le chiffre des exportations est supérieur à celui des importations.

En France, l'exportation dépasse l'importation de plus de 500 millions par an en 1865 et 1866. On ne dira donc pas que nous sommes inondés par les produits étrangers ; c'est nous, au contraire, qui, dans une proportion considérable, envoyons l'excédant de nos produits à l'étranger.

Maintenant voyons le commerce intérieur de la France.

La réforme économique n'a pas eu seulement de l'influence sur le commerce extérieur, elle a produit des résultats importants pour le commerce intérieur lui-même.

En effet, les traités de commerce qui ont facilité l'exportation de nos produits industriels à l'étranger, en Angleterre notamment, n'ont pas moins développé l'exportation des pro-

duits agricoles. Demandez à la Bretagne, à la Normandie si leur agriculture ne s'en est pas ressentie.

Ils ont également favorisé la fabrication de toutes les industries parisiennes, de toutes les industries de luxe. Interrogez les ouvriers de toutes ces industries, examinez la situation des marchands, et voyez si tous, les ouvriers dans leurs salaires, les marchands dans leurs bénéfices, n'ont pas tiré profit des principes qui ont été posés. (Mouvements divers.)

Les prix des fers, les prix des tissus ont diminué dans une certaine mesure, et ces diminutions de prix ont eu leur influence sur la consommation intérieure. Ainsi ce n'est pas seulement le commerce général qui a profité, c'est le commerce intérieur. Dans quelle mesure?

Quel est le signe le plus apparent auquel nous pourrons reconnaître le développement du commerce à l'intérieur?

Depuis quelque temps, on se plaint du peu de mouvement des escomptes à la Banque de France; on l'invoque comme un des signes qui indiquent le ralentissement dans les affaires. Eh bien, prenons les résultats de la Banque de France; voyons ce qu'a été la progression

de ses escomptes depuis quinze ans. Remarquez que le signe est devenu général : en effet, vous savez qu'en 1848 toutes les banques départementales se sont fondues dans la Banque de France, en sorte qu'aujourd'hui les escomptes de la Banque représentent les escomptes qui se produisent sur toutes les places de commerce du pays.

Quelle était la situation en 1852? A cette époque, l'escompte ne s'élevait qu'à 1 milliard 824 millions; en 1866, il avait atteint 6 milliards 574 millions; dans un espace de quinze ans, l'escompte avait plus que triplé.

Voyons maintenant quelle est la part du développement des escomptes pour chacune des deux périodes qui ont précédé et suivi le traité de commerce.

De 1853 à 1859, la totalité des escomptes faits par la Banque de France s'élève à 29 milliards 330 millions : c'est une période de sept ans. De 1860 à 1866, les escomptes de la Banque s'élèvent à 40 milliards 690 millions. La moyenne annuelle des sept années antérieures au traité a été de 4 milliards 190 millions; la moyenne de la période postérieure est de 5 milliards 800 millions. Par conséquent, la progression de la seconde période sur la

première équivaut, à elle seule, à un chiffre à peu près égal à la totalité des escomptes de la Banque de France en 1852. Voilà, messieurs, le développement et la progression du commerce intérieur de la France à côté du développement de son commerce extérieur.

Ainsi la prospérité s'est développée d'une manière considérable, les affaires ont pris un développement énorme ; nos exportations et nos importations nous ont mis en communication avec tout le commerce du monde.

On a parlé plusieurs fois, dans cette discussion, des budgets de deux milliards et de l'accroissement des impôts. Permettez-moi de rapprocher un instant l'accroissement des impôts indirects, — qui, lui aussi, est un indice de prospérité, — de l'accroissement que je viens de signaler pour le mouvement du commerce général et le mouvement du commerce intérieur.

En 1847, les impôts indirects donnaient un produit de 824 millions ; en 1865, ils présentaient un produit de 1 milliard 231 millions. Ainsi, dans cette période de dix-huit ans, les impôts indirects ont augmenté d'un tiers. Les

budgets, qui étaient de 1 milliard 600 millions, sont montés à 2 milliards.

Comparez la progression des impôts avec la progression des affaires : la progression des impôts est d'un tiers; le commerce général a presque quadruplé, comme le commerce intérieur. Rapprochez ces signes et ces éléments de prospérité, et vous verrez qu'aujourd'hui, en 1867, toute proportion gardée avec le développement de la richesse publique, la France paye moins d'impôts qu'en 1847. (Mouvements divers.)

Ce développement du commerce au dedans et au dehors a suivi une progression telle qu'elle a cessé d'être en rapport avec la progression des impôts eux-mêmes.

D'une part, le mouvement commercial a presque quadruplé; d'autre part, en ce qui concerne les impôts de consommation, la progression est seulement d'un tiers.

Pesez ces chiffres, comparez-les, et vous verrez dans quelle mesure l'Empire a contribué à la prospérité de la France. (Très-bien! très-bien!)

Je vais maintenant entrer plus profondément encore dans le débat, et préciser les résultats du traité dans les rapports commerciaux entre la France et l'Angleterre.

Pendant les quatre dernières années de la Restauration, quel était le commerce de la France avec l'Angleterre? Sous le régime protecteur, comment s'étaient développées les affaires? Quel était le mouvement de l'importation et de l'exportation pour notre agriculture, pour nos industries?

A la fin de la Restauration et pendant les années prospères de 1827 à 1829, le commerce avec l'Angleterre était de 80 millions en moyenne; l'année la plus forte, celle de 1828, a donné 94 millions. En 1847, vingt années après, le commerce avec l'Angleterre s'élevait à 198 millions; il avait augmenté d'une centaine de millions durant une période de vingt ans.

Savez-vous à quel chiffre s'élève aujourd'hui le commerce avec l'Angleterre? Il s'élève à 1 miliard 805 millions.

Ainsi, pendant cette période qui commence à 1814, qui finit à 1847, le commerce avec l'Angleterre n'avait pas atteint 200 millions par année; il avait commencé par 60, 80, 100 millions; il s'était élevé péniblement en 1847 à 198 millions. Aujourd'hui, messieurs, ce commerce, je le répète, atteint 1 milliard 805 millions. Et depuis 1860 jusqu'en 1866, la pro-

gression est de 930 millions, progression neuf fois plus considérable que celle qui s'est accomplie de 1827 à 1847.

Voilà les chiffres; pourra-t-on les contester, pourra-t-on en méconnaître l'importance?

Ces chiffres ne sont-ils pas plus éloquents que toutes les allégations, que toutes les prédictions plus ou moins sombres sur la situation commerciale de la France? (Très-bien! très-bien!)

Avez-vous reconnu hier, messieurs, dans le discours que vous avez entendu, la situation de cette France devenue si prospère, de cette France dont le commerce a accompli tant de progrès depuis le gouvernement de Juillet, de cette France qui ne faisait pas 200 millions d'affaires avec l'Angleterre et qui aujourd'hui en fait jusqu'à 1 milliard 805 millions? (Vive approbation.)

Quoi! le pays a été appauvri! Ce spectacle si triste qu'on a développé devant nous serait vrai! Non, messieurs, c'est un tableau chargé de couleurs, mais de couleurs qui ne donnent pas la vérité; de couleurs destinées à faire croire au pays que son commerce s'est amoindri, alors qu'il a augmenté dans des proportions immenses; que son industrie a diminué,

alors au contraire qu'elle s'est développée d'une façon si considérable; que son agriculture a souffert, alors que les exportations de l'agriculture ont pris un développement inconnu dans le passé. (C'est vrai ! c'est vrai ! — Très-bien ! très-bien !)

Voilà, messieurs, le tableau vrai de la situation (Oui ! oui !), telle qu'elle résulte de chiffres dont je ne crains pas d'affirmer l'authenticité; et quelle que soit l'éloquence de mon honorable contradicteur, j'ose dire qu'il ne pourra soulever le poids énorme de ces chiffres dans sa discussion.

M. Thiers. Je les soulèverai et je vous montrerai ce que valent vos chiffres.

M. le ministre. Nous verrons. M. Thiers aura la liberté de me répondre.

M. Thiers. Ils sont faux, vos chiffres ! (Vives réclamations.)

M. le ministre. Comment ! ils sont faux ! Messieurs, je ne crois pas avoir besoin de dire à la Chambre que les chiffres que j'avance, puisés dans des documents officiels, ont un caractère d'authenticité incontestable. (Assentiment.) Vous pouvez discuter les détails. On peut se tromper sur quelques points secondaires, on ne se trompe pas sur des milliards.

M. Pouyer-Quertier. On se trompe sur des milliards. (Allons donc!)

M. le Président Schneider. Vous produirez vos chiffres à la tribune, vous pourrez alors discuter ceux de M. le ministre; mais, je vous en prie, évitez ces interruptions.

M. le ministre. Nous verrons comment l'honorable M. Pouyer-Quertier établira dans sa discussion que le commerce avec l'Angleterre n'était pas de 200 millions en 1847 sous le gouvernement de Juillet, comment aujourd'hui il n'est pas de 1,805 millions; comment il n'a pas augmenté de 930 millions depuis sept ans! Nous verrons comment l'honorable M. Pouyer-Quertier et l'honorable M. Thiers pourront contester mes chiffres, ou les expliquer autrement que par un développement considérable de la prospérité publique, développement causé, je le répète, par la bonne politique et la bonne économie politique.

Voix nombreuses : Très-bien! très-bien!

M. Ernest Picard. Le Mexique et l'Opéra (Exclamations), voilà les deux termes de la politique impériale! (Allons donc! allons donc!)

M. le Président Schneider. Monsieur Picard, veuillez vous abstenir de réflexions

comme celles-là; il ne faut point par de telles interruptions jeter le trouble dans une discussion solennelle. (Très-bien ! très-bien !)

M. le ministre. Mais, messieurs, il faut nous attendre à une objection, et cette objection, la voici : Ce développement du commerce français avec l'Angleterre que j'indique comme un signe de prospérité ne peut-il pas être présenté comme une cause de ruine qui atteste avec évidence l'envahissement du marché national par les produits anglais? Cet essor si considérable de notre commerce ne serait-il pas la preuve de l'invasion de notre marché par les produits de l'Angleterre?

Messieurs, vous allez en juger.

En 1866, les exportations de produits français en Angleterre s'élevaient à 1 milliard 153 millions. Les importations de produits anglais en France s'élevaient à 652 millions. Notre exportation dépassait donc de 500 millions les produits que nous recevions.

Quels produits envoyons-nous et quels produits recevons-nous?

Nous envoyons en Angleterre 629 millions de produits manufacturés, savoir :

Tissus, rubans et passementerie de soie, 265 millions;

Tissus, rubans et passementerie de laine, 99 millions;

Tissus, rubans et passementerie de coton, 11 millions ;

Mercerie et boutons, 58 millions;

Ouvrages en peau et cuirs, 46 millions ;

Peaux préparées, 28 millions;

Vêtements et pièces de lingerie, 16 millions.

Modes et fleurs artificielles, 14 millions.

Je m'arrête, messieurs, à ces chiffres, parce qu'ils vous font saisir le caractère de nos exportations avec l'Angleterre. Elles consistent, comme vous le voyez, en ces produits de luxe qui procurent des bénéfices importants non-seulement aux ouvriers qui les façonnent, mais aussi aux fabricants, en ces produits d'élégance et de goût dans lesquels la France excelle, et qui, résultat du travail le plus intelligent et le plus habile de nos artisans, donnent les profits les plus élevés! Nous envoyons, je le répète, en Angleterre, pour 629 millions de ces produits!

Nous exportons également pour 400 millions environ de produits agricoles, céréales, blé, vins, fromages, œufs, beurre; tous les produits du littoral de la Manche se dirigent vers l'An-

gleterre, et notre agriculture a trouvé là un élément considérable de prospérité nouvelle.

Enfin, les produits naturels et les matières premières exportés représentent plus de 100 millions.

Ainsi, nous envoyons surtout en Angleterre et des produits manufacturés et des produits agricoles, en un mot, des produits qui laissent aux ouvriers laborieux des villes et des campagnes des salaires importants.

Quels sont les produits que nous recevons d'Angleterre? Ce sont principalement les matières premières dont nous avons besoin, dont nos industries ne peuvent se passer, ou des produits naturels qui nous sont également nécessaires pour les mettre en œuvre. Voici les chiffres :

Cotons en laine, 147 millions.

Ce n'est pas l'Angleterre qui les produit; elle se borne à les transporter, et procure ainsi à nos manufactures un puissant élément de richesse, tout en ne faisant de son côté que du transit et de l'entrepôt.

Pour les soies et les bourres de soie l'importation est de 96 millions; pour la laine en masse l'importation est de 73 millions.

L'Angleterre nous envoie aussi 32 millions

de houille, 31 millions de cuivre. L'ensemble des matières premières et des produits naturels s'élève à 421 millions sur 652 millions importés.

Je ne donne pas tous les chiffres, je ne donne que les principaux et le résultat général.

Quant aux produits alimentaires, tels que riz, café, huile, thé, etc., ils s'élèvent en chiffres ronds à 30 millions.

Enfin, les produits manufacturés ne s'élèvent qu'à 199 millions, que vous pouvez comparer aux 629 millions que nous exportons.

Voilà, messieurs, les résultats généraux de notre commerce avec l'Angleterre, résultats considérables pour notre commerce général, considérables pour nos manufactures, considérables pour notre agriculture.

Mesurez maintenant dans quelles proportions, depuis quelques années, nos fabriques et notre agriculture ont profité de ce développement des exportations.

A une époque qui n'est pas éloignée de nous, qui ne remonte pas à plus de vingt ans, le commerce de l'Angleterre, sous le régime restrictif, n'atteignait pas 200 millions. Aujourd'hui il est, pour notre agriculture, de près de 400 millions ; pour nos manufactures, de plus de 620 millions ; enfin, pour l'ensemble de

tous les produits, de 1 milliard 153 millions! Comparez les résultats, pesez les conséquences, et voyez dans quelle mesure la prospérité du pays a profité de ce grand mouvement d'échanges international. (Vive approbation.)

De toutes parts. Reposez-vous!

M. le Président Schneider. La séance est suspendue.

(La séance est reprise à quatre heures, après une suspension de vingt minutes.)

M. le Président Schneider. La parole est à M. le ministre pour continuer son discours.

M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Messieurs, après avoir examiné devant la Chambre les résultats du nouveau régime économique jusqu'en 1866, j'ai à apprécier ces résultats d'une manière spéciale pour l'année 1867, pendant la crise que notre industrie traverse depuis plusieurs mois.

Quels sont les documents que nous pouvons consulter pour discuter les résultats de l'année 1867?

Je dois reconnaître que ces documents ne sont ni aussi complets ni aussi satisfaisants que les tableaux généraux du commerce des

douanes, où j'ai pris tous les chiffres que j'ai cités à la Chambre.

Pour l'année 1867, nous n'avons encore que les états mensuels des douanes, c'est-à-dire les états recueillis jour par jour avec les évaluations remontant aux années précédentes, et ne pouvant donner des résultats aussi complets et aussi exacts que ceux qui sont présentés dans les tableaux généraux du commerce, publiés seulement sept ou huit mois après l'expiration de l'année. Cependant, messieurs, ces documents, envisagés au point de vue de l'ensemble des résultats qu'ils présentent, me paraissent suffisants pour la discussion à laquelle j'ai à me livrer.

L'année 1867 a été une année de crise. La cause principale, je n'hésite pas à le dire, et je crois que nous serons tous d'accord sur ce point, est la cherté des subsistances.

En effet, la disette qui a éclaté en 1867 venait après l'année déjà mauvaise de 1866. Ce n'était donc pas une disette isolée, c'était une seconde année de disette et elle n'était pas spéciale à la France, c'était une disette générale dans toute l'Europe, à l'exception de la Hongrie et des provinces danubiennes. Dans d'autres parties du monde, en Afrique, dans la Tu-

nisie, dans le Maroc et dans l'Algérie, la disette est devenue la famine.

Ainsi, messieurs, en 1867, une crise de subsistances succédant à une année mauvaise, une crise générale qui atteignait tous les pays voisins : telle était la situation. La disette, messieurs, était-elle spéciale aux céréales ? Non ! il y avait aussi disette sur les vins. La récolte des vins avait été également mauvaise. Pour les bestiaux, une épizootie qui les avait épargnés en France, mais qui les avait décimés en Angleterre, en Hollande, en Autriche et dans une partie de l'Allemagne, avait fait renchérir partout les prix, de sorte que sur les principaux objets de consommation, le blé, le vin, la viande, il y avait une hausse de prix générale en Europe.

Qu'arrive-t-il, messieurs, dans ces années déplorables où l'insuffisance des subsistances oblige l'homme à songer avant tout aux aliments de première nécessité ? Il arrive que les ouvriers emploient leurs salaires presque tout entiers à se nourrir, que les dépenses destinées non pas au luxe ni au superflu, mais à ces choses qui ne sont pas le strict nécessaire, diminuent et tendent à s'arrêter presque complétement.

Alors les industries textiles souffrent, alors les consommations se restreignent; alors les grandes industries elles-mêmes, en présence de ce ralentissement de la consommation, voient la demande diminuer sans cesse, et le stock s'augmenter.

Voilà, messieurs, la situation qu'on a vue en 1867, et cela non pas seulement en France, mais en Angleterre, en Belgique, et je ne crains pas de dire que, de tous les pays de l'Europe, la France est celui qui a le moins souffert. (C'est vrai!)

Il y a une autre cause de la crise, c'est l'état troublé du Nouveau-Monde; c'est, après la fin de la guerre d'Amérique, la discorde subsistant toujours, et notre commerce d'exportation en Amérique ne trouvant de ce côté que des débouchés incomplets; joignez-y, dans l'Amérique du Sud, dans la Plata, des guerres entre les différentes puissances; dans une autre partie de l'Amérique du Sud, au Chili, au Pérou, des guerres qui arrêtent, qui diminuent nos exportations.

Ainsi, notre commerce dans le Nouveau-Monde rencontre encore, en 1867, des difficultés qui se prolongent.

Enfin, messieurs, comme dernière cause de

la crise, je dois mentionner les troubles politiques qui ont agité l'Europe.

Hier, l'honorable M. Thiers, mêlant la politique aux discussions économiques qui occupent la Chambre, a cherché de nouveau à réveiller des susceptibilités nationales, et, assurément, s'il pouvait y parvenir, il n'aurait pas rendu service à la cause de la paix et de l'apaisement des esprits. (Très-bien ! très-bien !)

Il ne faut pas éveiller les susceptibilités nationales au sujet des événements qui appartiennent maintenant à l'histoire. Il ne faut pas plus le faire en France que dans les autres pays. Vous avez entendu plusieurs fois, messieurs, le thème qu'on développe en France. Voulez-vous me permettre de vous rappeler le thème que développent en Allemagne ceux qui jugent les événements de 1866 à un autre point de vue que l'honorable M. Thiers?

Ils affirment que dans ces événements la Prusse a gagné et que l'Allemagne a perdu. Ils disent et répètent que l'Allemagne a dû repasser les Alpes, que les soldats allemands ont cessé d'occuper Mantoue, Vérone et Venise, la forteresse de Luxembourg, et ils considèrent que ces résultats ont amené l'amoindrissement de l'Allemagne elle-même et une

division profonde entre les anciens membres de la Confédération germanique.

Permettez-moi de vous dire que, ni en France ni en Allemagne, il n'est bon de réveiller les susceptibilités nationales. Ce qui est vrai, ce qui est utile, ce qui est bon pour la situation commerciale et économique et pour les intérêts du monde civilisé, c'est de tourner les regards vers l'avenir et de laisser à l'histoire le soin de juger les événements passés. Voilà le vrai moyen d'arriver à un résultat que nous devons désirer tous, la paix par l'apaisement. (Très-bien ! très-bien !)

On a parlé de l'Angleterre. On a dit que l'Angleterre avait vu ces événements avec joie, et, en faisant ainsi le tableau des joies de l'Angleterre, on avait bien la secrète pensée d'éveiller les regrets ou les susceptibilités de la France.

Messieurs, je ne sais pas ce qu'ont dit les hommes d'Etat anglais ; ils ont été discrets sur ces questions ; mais ce que je sais bien, ce que l'histoire de l'Angleterre enseigne depuis le roi Guillaume jusqu'à lord Chatam, jusqu'à Pitt et Canning, c'est que l'intérêt de la politique traditionnelle de l'Angleterre a été de défendre la maison de Hanovre, et que

la maison de Hanovre a cessé de régner! (C'est vrai! — Très-bien! très-bien!)

Gardons-nous d'exciter les susceptibilités nationales, en France, en Angleterre, en Allemagne, si nous voulons le maintien de la paix; contribuons, par notre langage, par notre conduite, par notre attitude, à l'apaisement des esprits et ne semons pas de vains griefs ni de tristes ressentiments. (Très-bien! très-bien.)

C'est ainsi, messieurs, que nous contribuerons à faire cesser la crise commerciale; c'est ainsi que nous préparerons l'avenir.

Mais, quel que soit l'avenir, les événements du passé ont pesé sur l'année 1867. La crise des subsistances, dans mon opinion, a été la cause principale à côté des deux causes politiques.

Quelle a été sur la crise des subsistances l'influence de la réforme économique?

Oh! hier, j'ai entendu l'honorable M. Thiers citer à ce sujet des chiffres qui étaient tellement en contradiction avec les souvenirs des membres de cette assemblée, qu'il a été obligé d'arrêter sa discussion sur ce point.

En effet, messieurs, comparons les prix qui se sont produits en 1847 et ceux de 1867, et

même de 1868 ; car c'est aux mois de mars et d'avril de 1868 que les prix ont atteint les chiffres les plus élevés. En 1847, sous le régime de l'échelle mobile, Dieu sait quels efforts ont été faits pour paralyser les effets de la disette ! On a interdit l'exportation des grains ; on a interdit l'exportation des pommes de terre et des menus légumes. On a pris les mesures les plus rigoureuses pour empêcher le mouvement du commerce au dehors, et retenir les grains, parce qu'on avait suspendu trop tard l'échelle mobile.

Eh bien, quels ont été les prix en 1847 ? Au mois de février le prix moyen du blé s'élevait à 33 fr. 50 c. ; en mars il s'élevait à 37 fr. 69 ; en avril à 37 fr. 54. Ce ne sont là, messieurs, que les prix moyens de ces trois mois, les prix mensuels. Mais ces prix moyens sont loin de représenter les prix extrêmes.

Les prix extrêmes en 1847,—et en vérité, je m'étonne que l'honorable M. Thiers ne les ait pas retrouvés dans ses souvenirs, tout le monde les connaît, — ces prix extrêmes se sont élevés en 1847 à 48, 49 et même à 50 francs (C'est vrai ! c'est vrai !), et les prix étaient à ce taux lorsqu'ont éclaté les événements de Buzançais.

Ainsi les prix extrêmes des mois de mars, de février et d'avril se sont élevés dans l'est et le centre de la France, en 1847, jusqu'à 48, 49 et 50 francs l'hectolitre.

Aujourd'hui, je fais appel à vos souvenirs; il s'agit du mois dernier; vous êtes en communication avec tous les départements; les prix extrêmes n'ont pas dépassé 37 et 38 francs dans les départements de l'est et du centre. Pour moi je n'ai pas vu de prix plus élevés : mais quant aux prix moyens, ils sont sensiblement inférieurs aux prix de 1847.

En effet, au mois de février 1868, le prix moyen est de 30 fr. 40 au lieu de 33 fr. 50, prix de 1847.

Au mois de mars 1868, le prix moyen était de 31 fr. 54, au lieu de 37 fr. 69, prix de 1847.

Enfin, au mois d'avril 1868, le prix moyen était de 31 fr. 92, tandis que le prix d'avril 1847 était de 37 fr. 54.

Ainsi, messieurs, si vous prenez les prix extrêmes, l'écart est de 10 à 12 fr.; si vous prenez les prix moyens des mois pendant lesquels la cherté des subsistances a été la plus significative, vous trouvez des différences de 4 à 5 fr.

Voilà les chiffres, voilà la vérité puisée dans les documents officiels.

M. Thiers a confondu les prix moyens et les prix extrêmes dans le tableau qu'il vous a présenté, et jeté ainsi quelque trouble dans les éléments du débat.

Donc la réforme économique a eu ce résultat que le principe nouveau, par les facilités qu'il a données au commerce, a amené non pas la suppression de la crise, mais l'atténuation de la disette. (Marques nombreuses d'adhésion.)

Maintenant, voyons son influence sur le commerce général des céréales.

Lorsqu'on a supprimé l'échelle mobile, on nous disait : Vous voulez maintenir un droit de 50 c. par hectolitre de blé, mais vous ne le pourrez pas quand viendra la disette. Vous prétendez que vous laisserez sortir le blé en temps de disette, mais vous ne le pourrez pas.

Eh bien, nous n'avons pas porté atteinte à la liberté du commerce ; le droit sur les grains, qui sert de base aux transactions commerciales, a été maintenu, les prohibitions de sortie n'ont pas existé, et il s'est développé, au milieu même de la disette, un mouve-

ment général dans le commerce des grains dont vous allez mesurer l'importance.

L'importation, en 1867, a été de 9,375,000 quintaux métriques de blé, et de 1,351,000 quintaux métriques de farines.

Quelles sont les quantités de grains et de farines qui sont sorties de la France pendant cette année de disette? L'exportation a été, pour le blé, de 1,214,000 quintaux métriques, et pour les farines de 2,639,000 quintaux métriques.

Ainsi, pendant cette année, nous avons reçu des blés pour notre consommation, et les prix ont diminué comparativement à ceux des époques antérieures; et cependant nous avons continué un commerce général qui a permis à notre industrie de la meunerie d'exporter jusqu'à concurrence de 2,639,000 quintaux métriques de farine. Le port de Dunkerque a beaucoup profité de ce commerce important; j'espère qu'il ne l'oubliera pas et qu'il sera, comme Marseille, un des défenseurs du nouveau régime économique.

Le commerce général s'est donc développé, ou plutôt le commerce général, qui était complétement suspendu lorsque venait la disette au temps de l'échellé mobile, s'est maintenu.

Le commerce des farines a fonctionné au dedans et au dehors; il s'est répandu sur les marchés de la Belgique, de l'Angleterre et de la France, et, malgré ces exportations, le mouvement d'importation a été si considérable qu'il a suffi à tous les besoins !

Voilà, messieurs, les résultats du nouveau régime ! Et vous croyez que nous reviendrons à l'échelle mobile ! Vous croyez qu'il y a encore des esprits assez attardés en Europe, je ne dis pas parmi les hommes d'Etat et les administrateurs, mais parmi les simples agriculteurs, pour demander le retour de l'échelle mobile ! Quant à moi, qui ai eu l'honneur de présider l'enquête agricole dans trois départements, j'en ai trouvé bien peu et, je crois que maintenant, après l'expérience qui a été faite, il n'en reste plus. (Nouvelles marques d'assentiment.)

M. le baron de Benoist. Moi, je n'en ai trouvé qu'un seul dans les quatre départements où j'ai présidé l'enquête.

M. Haentjens. C'est évident, personne ne défend plus l'échelle mobile.

M. le ministre. Eh bien oui, mais ce sont des conversions récentes, car autrefois je l'ai entendu défendre très-énergiquement.

5

Une voix. Hier encore on l'a défendue !

M. le ministre. Maintenant, messieurs, en 1867 quel était le mouvement du commerce spécial ? Ici je serai obligé de raisonner sur le commerce spécial, car les documents relatifs au commerce général n'ont pas encore été publiés par l'administration des douanes. Nous sommes donc en présence du commerce spécial, et je tiens à dire que le commerce spécial, dans les années précédentes, ne s'est pas moins développé que le commerce général, qu'il a suivi une progression égale à celle du commerce général et que les proportions en sont absolument les mêmes. Si nous voulons discuter les résultats généraux avec le commerce spécial plutôt qu'avec le commerce général, rien ne sera plus facile.

Je prends donc le commerce spécial en 1867. En 1867, l'ensemble de ce commerce s'est élevé à 6 milliards 128 millions. Il a été plus important qu'en 1866, car pour cette année il ne s'était élevé qu'à 5 milliards 974 millions.

Ainsi, même en 1867, le commerce spécial de la France a progressé comparativement aux années précédentes. Mais un fait nouveau s'est produit : l'exportation a diminué, l'importation a augmenté, et, pour la première

fois dans nos états de douanes, nous avons vu ce phénomène que l'importation a dépassé l'exportation de près de 200 millions. Ce résultat, qui se présente régulièrement en Angleterre, s'est produit exceptionnellement en France en 1867.

D'où vient ce développement de l'importation? Est-ce un bien, est-ce un mal? Faut-il s'en applaudir, faut-il s'en affliger?

Vous allez en juger par les objets qui caractérisent cette importation.

En 1867, il est entré en France 255 millions de céréales; l'année précédente, il n'en était entré que 49 millions. L'excédant de 1867, pour l'introduction des céréales, a été de 206 millions; j'espère que personne ne le regrettera.

Pour les bestiaux, l'importation a été de 123 millions, au lieu de 78 millions, l'année précédente. Vous le voyez, l'excédant d'importations s'élève à 45 millions.

Enfin, pour les graisses, l'importation a été de 46 millions au lieu de 26 millions.

Vous reconnaîtrez donc qu'en 1867, en présence de la disette, l'accroissement de l'importation sur l'exportation a eu surtout pour

cause l'importation en France d'objets de première nécessité. (Oui! oui! C'est vrai!)

Eh bien, je le répète, est-ce un grief contre le nouveau régime économique? C'est plutôt son plus bel éloge.

Il y a, messieurs, un autre fait sur lequel je demande à appeler un moment votre attention; car il ne me paraît pas encore avoir été suffisamment mis en lumière.

En 1867, l'importation du numéraire a été de 850 millions, et l'exportation n'a été que de 253 millions, malgré la disette et les payements exigés pour compléter les approvisionnements. L'excédant de l'importation du numéraire a donc été de 597 millions l'année dernière, et ce résultat est d'autant plus remarquable qu'en 1866 l'importation du numéraire s'était élevée à 1 milliard 64 millions, l'exportation à 554 millions, en sorte qu'il y avait en 1866 un excédant de numéraire de 510 millions auxquels il faut ajouter les 597 millions de 1867.

Ainsi, messieurs, pendant deux années les excédants d'importation du numéraire se sont élevés à plus d'un milliard. Quelle en est la cause? Est-ce une cause commerciale, une cause politique, une cause financière?

Ce n'est pas une cause exclusivement commerciale. Le mouvement du commerce ne saurait expliquer cette abondance de numéraire. Dans les années précédentes, pendant une période de dix ans, l'importation varie généralement de 500 à 600 millions; l'exportation se faisait dans des proportions analogues; les chiffres se balancent, à quelque différence près, et il est impossible de trouver depuis une période de trente ans un fait aussi remarquable qu'un excédant d'importation de numéraire de 1 milliard dans une période aussi courte. Non, la cause est à la fois commerciale, politique et financière.

Messieurs, dans ces années de disette et de crise que nous traversons, j'ai dit que la France a été de tous les pays de l'Europe celui dans lequel la situation a été la meilleure. En voulez-vous la preuve? la voici : c'est que dans les temps de crise, dans les temps difficiles, on voit toujours le numéraire refluer vers les pays qui présentent le plus de sécurité. Eh bien, le numéraire nous est venu d'Italie, où les payements se font encore en papier; le numéraire nous est venu d'Autriche, le numéraire nous est venu également des États-Unis, de tous les pays où aujourd'hui le change est considéra-

ble, parce que le papier-monnaie y est trop répandu.

On parle de la grève du milliard à la Banque de France. Eh bien, réfléchissez, messieurs, examinez, et peut-être trouverez-vous que la plus forte partie de ce millard vient de l'étranger. C'est un milliard qui est venu fuir en France le papier-monnaie ; c'est un milliard qui est venu chercher en France la sécurité qu'on y trouve. (Oui ! oui ! — C'est évident !)

Dans tous les cas, le fait est incontestable ; il est digne, messieurs, de toute votre attention ; je le signale à vos études et à vos lumières. (Très-bien ! très-bien !)

M. Haentjens. Il n'est pas inoccupé, ce milliard ; il n'est pas en grève, il est en circulation.

M. le ministre. M. Haentjens sait parfaitement que le mot de grève du milliard ne vient pas de celui qui a l'honneur de parler à cette tribune ; il sait que c'est le mot qui a passé dans la discussion des journaux, qui a été employé dans une polémique assez vive ; c'est pour cela que je l'ai produit, n'entendant, d'ailleurs, nullement m'approprier de pareilles appréciations.

Ce que je veux dire, messieurs, c'est que ce

fait qui est relevé comme un grief contre la France, qui est relevé comme un signe que la prospérité s'arrête dans notre pays, a pour cause principale peut-être une importation tout à fait extraordinaire de numéraire étranger. Nous avons eu cette bonne fortune d'avoir eu l'abondance du numéraire à côté de la disette des céréales. (Très-bien ! très-bien !)

M. Haentjens. C'est incontestable.

M. le ministre. J'arrive maintenant, messieurs, à la comparaison des importations et des exportations des produits manufacturés pendant l'année 1867.

En 1867, l'importation des produits manufacturés étrangers a été de 232 millions, l'exportation des produits manufacturés français a été de 1,781 millions.

Ainsi, en 1867, comme dans les années précédentes, l'exportation de nos produits manufacturés a dépassé dans des proportions considérables l'importation des produits manufacturés étrangers : l'excédant a été environ de 1,500 millions.

Précisons les chiffres.

Pour les tissus de soie, l'importation, en

1867, a été de 21 millions, l'exportation a été de 419 millions.

Pour les tissus de laine, l'importation a été de 43 millions, l'exportation de 283 millions.

Pour les tissus de coton, l'importation a été de 20 millions, l'exportation de 74 millions.

Pour les tissus de lin et de chanvre, l'importation a été de 15 millions, l'exportation de 32 millions.

Pour les fils de laine, l'importation a été de 8 millions, l'exportation a été de 32 millions.

Ainsi, messieurs, sur tous ces produits manufacturés, qui sont assurément les plus considérables, l'exportation dépasse l'importation dans de très-grandes proportions.

En ce qui concerne les fils de coton, je le reconnais, l'importation dépasse l'exportation. L'importation des fils de coton, en 1867, a été de 12 millions, l'exportation de 1,870,000 francs.

C'est l'article sur lequel, en effet, l'importation s'est le plus développée. Je réserve la discussion spéciale, sur ce point, pour le moment où j'aurai à examiner devant vous la situation particulière de la filature de coton.

Quant aux fers, l'importation des fers, des

fontes et des aciers s'est élevée également à 12 millions, non compris les admissions temporaires en franchise de droits.

Voilà les résultats généraux de l'année 1867.

Vous voyez, messieurs, que, au point de vue des céréales et de tous les objets nécessaires aux subsistances, pendant l'année 1867, le nouveau régime économique a produit des résultats infiniment utiles pour le bien-être des populations et pour la prospérité publique. (Assentiment.) Vous voyez aussi que, au point de vue des produits manufacturés, l'excédant de notre exportation sur l'importation a été considérable. (Nouvel assentiment.)

Abordons maintenant la question des industries spéciales ; laissons les faits généraux, dont vous avez pu apprécier le caractère pour la période qui s'étend de 1859 à 1867, et prenons les industries principales, dont l'honorable M. Thiers vous a entretenu hier. Ces industries sont : la marine marchande, la métallurgie, la filature et le tissage des cotons, la filature et le tissage de la laine, la filature et le tissage du lin.

La marine marchande.

L'honorable M. Thiers voit la marine marchande dans un état déplorable : la mari e

marchande est en pleine décadence !... L'honorable M. Thiers l'affirme... Heureusement les chiffres indiquent une situation toute différente.

En effet, les chiffres établissent non pas que la marine marchande est compromise, mais, — ce qui est bien différent, — qu'elle se transforme. Seulement, par le fait même de cette transformation, il y a des souffrances individuelles à côté du progrès général, et c'est par des faits semblables que s'explique la situation de la plupart de nos industries.

Ainsi, pour la marine marchande, quels sont les éléments d'appréciation qui nous permettent de juger si elle languit ou si elle se développe ? C'est d'abord le nombre des navires construits, c'est ensuite l'effectif de la marine qui navigue, c'est enfin le mouvement de la navigation de concurrence ; en y ajoutant le développement du commerce maritime, nous aurons tous les éléments qui peuvent influer sur le sort de cette industrie.

Eh bien, les constructions, qui en 1859 n'étaient que de 647 navires jaugeant 36,321 tonneaux, se sont élevées en 1866 à 986 navires jaugeant 61,000 tonneaux.

A côté des navires construits en France, il

faut placer les navires étrangers francisés, moyennant le droit intérieur établi par la loi sur la marine marchande.

En 1859, — le droit était beaucoup plus élevé qu'aujourd'hui, — il n'y a eu que trois navires francisés, jaugeant 610 tonneaux; en 1866, il y en a eu 35 jaugeant 14,920 tonneaux.

Ainsi, messieurs, au point de vue de la construction navale et de la francisation des navires étrangers destinés à transporter les produits français, il y a entre les deux années une progression incontestable et significative.

Le second élément, c'est l'effectif de la marine qui navigue.

En 1859, il y avait 27 navires de 800 tonneaux et au-dessus; en 1866, il y a 66 navires jaugeant plus de 800 tonneaux; en 1859, 35 navires jaugeant de 7 à 800 tonneaux; en 1866, 39 navires jaugeant de 7 à 800 tonneaux; en 1859, 48 navires jaugeant de 6 à 700 tonneaux; en 1866, 63 navires de dimensions analogues. Enfin, dans l'ensemble il y a une certaine progression dans le nombre des navires, bien que les bateaux à vapeur accomplissent en moins de temps un plus grand nombre de voyages.

Mais, messieurs, quel est le phénomène qui se produit? C'est que les grands navires remplacent les navires d'une moindre dimension, c'est que la vapeur remplace la voile; c'est-à-dire qu'il se produit une transformation de laquelle il résulte que les armateurs qui n'ont que des navires à voiles sont en effet dépassés par ceux qui ont des navires à vapeur, et se trouvent ainsi dans une situation d'infériorité qui peut causer des souffrances réelles, je ne le nie pas, des souffrances qui atteignent des individus, je le regrette, mais qui ne frappent pas l'ensemble de la marine marchande, dont cette transformation est le développement même.

Et savez-vous le changement qui s'est produit cette année pour le transport des céréales? On a vu pour la première fois des navires à vapeur transporter les céréales de la mer Noire à Marseille. Autrefois c'étaient les navires à voiles qui faisaient ces transports; des navires à vapeur l'ont fait pour une certaine partie, au grand étonnement de ceux qui jusque-là s'étaient occupés de transports maritimes.

Voilà les transformations qui s'opèrent et qui expliquent, au milieu du déplacement des intérêts, les souffrances des uns et les progrès des autres.

Le mouvement de la navigation a été également progressif dans la période que j'indique. Le tonnage total du pavillon français s'élevait en 1859 à..... 3,101,000 tonneaux.

En 1866, il a atteint le chiffre de............. 3,822,000 —

L'augmentation a été de.................... 721,000 —

J'ajoute que la plus grande partie de cette augmentation appartient à la navigation de concurrence, qui, dans ce chiffre de 721,000 tonneaux, figure pour 500,000.

Enfin, examinons le commerce maritime, c'est-à-dire le fret, l'objet transporté.

En 1855, le commerce maritime ne s'élevait qu'à...................... 3,103,000,000 fr.

En 1866, il a été de..... 5,697,000,000

Il a donc augmenté de.. 2,594,000,000 fr. dans l'espace de dix ans.

Les marchandises ont été transportées, il est vrai, par des navires français et par des navires étrangers. J'ai montré tout à l'heure que l'effectif des navires français qui transportent les marchandises avait augmenté. J'ajoute que les navires étrangers en ont profité aussi dans une certaine mesure.

M. Thiers. Ah !

M. le ministre. Mais les progrès qu'ont faits les étrangers ne nuisent ni directement ni indirectement à la France.

Si vous voulez regarder les progrès que font en Angleterre les deux navigations de concurrence, vous verrez que, pendant une certaine période, la navigation étrangère s'est développée plus rapidement que la navigation nationale.

Le même phénomène se produit en France. Développez le commerce maritime, amenez en France des éléments de fret, et lorsque le commerce général se développera en France, soyez convaincus qu'il se trouvera des navires français pour transporter les marchandises.

L'honorable M. Thiers a parlé hier du commerce des entrepôts; il nous a dit que, en 1860 ou en 1861, le traité avec la Belgique avait par mégarde fait disparaître des surtaxes d'entrepôt, et que cette erreur commise par les négociateurs avait profité à l'Angleterre, qui s'était trouvée ainsi en possession du monopole, pour ainsi dire, du commerce de l'entrepôt pour les jutes, les laines et les cotons.

L'honorable M. Thiers se trompait. Ce n'est pas le traité de commerce avec la Belgique

qui a supprimé les surtaxes d'entrepôt sur les cotons et les laines, c'est la seconde convention complémentaire avec l'Angleterre. Les choses ont été parfaitement connues, discutées et appréciées. C'étaient les manufacturiers qui demandaient, à cette époque, la suppression des surtaxes d'entrepôt.

A-t-elle eu des résultats si funestes?

Voyons pour les cotons.

En 1859, le transport des cotons s'est élevé à 7,760 tonnes seulement par navires français. En 1866, ce même transport est de 38,131 tonnes. Il a sextuplé.

Pour les laines, en 1859, l'importation par navires français représentait 24,520 tonnes. En 1866, elle représentait plus de 47,600 tonnes.

Vous le voyez, messieurs, développez le commerce, supprimez les barrières, faites que les produits arrivent librement, vous favoriserez le commerce maritime comme le commerce général. Voilà ce que prouvent les chiffres; les fais sont là : la suppression des surtaxes d'entrepôt a profité à la navigation française.

Ainsi, quant à la marine marchande, ne croyez pas, messieurs, à ces peintures sombres qui vous ont été faites. Savez-vous quelles

autorités il faut consulter dans ces questions? Ce sont les chambres de commerce intéressées. Oh! l'honorable M. Thiers peut me croire : quand une chambre de commerce a à se plaindre, elle sait se faire entendre; quand elle a quelques griefs, elle sait les exprimer, non-seulement au ministre, mais par les journaux, par des pétitions. Quand les chambres de commerce ne sont pas satisfaites, tout le monde le sait bientôt, et, quand elles sont satisfaites et contentes, il est rare qu'elles manifestent leur satisfaction. Cependant elles l'ont fait ici.

La chambre de commerce de Marseille, en présence des efforts qui sont faits contre le traité de commerce, a protesté; et quand elle a connu l'interpellation adressée au Gouvernement, voici la lettre qu'elle a adressée aux députés qui la représentent dans cette enceinte.

M. Thiers. Et la chambre de commerce du Havre?

M. le ministre. Le Havre! M. Thiers saura bientôt à quoi s'en tenir; car, hier, un certain nombre de négociants du Havre se sont réunis pour signer une pétition en faveur de la liberté du commerce.

M. Ancel. Mais non pas la chambre de commerce.

M. Haentjens. Ce sont des armateurs et des négociants qui représentent des intérêts considérables.

M. de Tillancourt. Mais ce n'est pas la chambre de commerce !

M. Haentjens. J'aurai l'honneur de donner connaissance à la Chambre de leur pétition.

M. le Président Schneider. Vous n'avez pas la parole, monsieur Haentjens. Laissez continuer M. le ministre.

M. le ministre. Voici, messieurs, en quels termes s'exprime la chambre de commerce de Marseille. Il faut bien l'entendre, quand on soutient que la situation de la marine marchande est alarmante.

« Les interpellations qu'on se propose de faire prochainement au sein du Corps législatif relativement au traité de commerce avec l'Angleterre préoccupent sérieusement le commerce de notre place.

« Nous ignorons, monsieur le député, dans quels termes s'engagera la discussion ; mais quelles que soient les opinions émises, nous croyons de notre devoir de vous faire connaî-

tre dès à présent que le commerce tout entier de notre ville verrait avec le plus profond regret qu'une atteinte fût portée aux grandes réformes économiques inaugurées en 1860.

« Notre chambre, monsieur le député, interprète du commerce marseillais, n'a pas cessé, pendant de longues années, d'appeler de tous ses vœux et avec une énergique persévérance l'adoption des principes de liberté commerciale dont l'application a si puissamment et si longuement développé le mouvement de notre commerce extérieur.

« Nous devons ajouter qu'en ce qui concerne spécialement le port de Marseille, l'expérience a surabondamment démontré les avantages et les heureux effets de ces principes de liberté commerciale que la pratique a si manifestement consacrés.

« Aussi notre chambre se verrait-elle dans l'obligation de protester de toutes ses forces, au nom de ses commettants, si cette liberté venait à être compromise.

« Bien qu'il nous soit permis d'espérer que les idées libérales et économiques sortiront triomphantes de cette nouvelle épreuve, nous avons pensé qu'il était utile de vous éclairer sans retard sur les véritables sentiments du

commerce de Marseille, que nous vous serons très-reconnaissants de faire prévaloir autant qu'il dépendra de vous. »

Voilà, messieurs, la meilleure réponse aux alarmes que l'on veut faire entendre.

M. Thiers. Appelez les courtiers maritimes!

M. le ministre. La chambre de commerce de Marseille n'est pas seule...

M. Thiers. Interrogez les courtiers maritimes!

M. le ministre. M. Thiers nous dit : « Appelez les courtiers de commerce maritimes ! » Les courtiers maritimes donneraient pleine approbation au nouveau régime économique ; ils répondraient....

M. Emile Ollivier. Ils répondraient d'une manière conforme à l'opinion émise par la chambre de commerce de Marseille. Ils pensent ainsi ; plusieurs me l'ont affirmé.

M. le ministre. Messieurs, je suis convaincu que les courtiers de commerce répondraient comme l'a fait la chambre de commerce de Marseille.

M. Emile Ollivier. Je l'affirme.

M. le ministre. Je suis bien aise que l'honorable M. Thiers invoque les courtiers

maritimes, car il me fournit l'occasion de dire qu'ils ont tout intérêt au développement des affaires; mais ne prolongeons pas cet incident. La chambre de Marseille n'est pas la seule; Bordeaux est à côté; Cette est à côté de Bordeaux et de Marseille. Si vous vouliez passer la revue des ports, je ne crains pas de dire que la plupart, sinon tous, protesteraient contre les exagérations de langage que vous avez entendues hier.

M. Thiers. Je n'ai rien exagéré.

M. le Président Schneider. Monsieur Thiers, vous avez promis un nouveau discours, nous l'écouterons avec attention; mais, pour le moment, veuillez attendre et savoir écouter : vous ne pouvez pas à chaque instant détourner l'orateur de la voie qu'il suit. (Très-bien ! très-bien !)

M. le ministre. L'industrie des fers, pour tous ceux qui l'étudient et l'observent, traverse en ce moment une période de transformation.

M. Thiers prononce quelques mots qu'on ne peut saisir.

Voix nombreuses. N'interrompez pas ! Laissez parler M. le ministre.

M. le ministre. L'industrie des fers traverse en ce moment une situation relative-

ment difficile et qui se caractérise par deux résultats, des souffrances individuelles et de grands progrès. (C'est cela! Très-bien! — Nouvelles interruptions de la part de M. Thiers.)

Sur un grand nombre de bancs. N'interrompez pas! n'interrompez pas!

M. le Président Schneider. Je demande à M. Thiers de vouloir bien tenir compte des sentiments de la Chambre. Il ne peut y avoir ici un monopole de discussion au profit de personne. (Très-bien! très-bien!)

M. le ministre. Je reconnais les souffrances, et je crois que l'honorable M. Thiers est le seul qui conteste les progrès.

J'ai eu l'honneur de discuter cette question au Sénat, il y a quelques mois; je l'ai discutée en présence de représentants éminents de l'industrie des fers, devant M. de Lariboisière, et le mot que je viens de dire, je l'emprunte au discours de M. de Lariboisière, il disait : Il y a de grandes souffrances que je déplore, mais je ne saurais contester les progrès.

Voilà ce que disent ceux qui connaissent l'industrie du fer. Vous contestez les progrès, je vais vous les indiquer; quant aux souffrances, que je ne conteste pas, j'en dirai les causes.

Les progrès ! Quelle était l'industrie du fer avant le traité de commerce ? La fabrication représentait environ 800,000 tonnes de fonte; il y en a aujourd'hui 1,200,000.

Le nombre des ouvriers employés par l'industrie des fers, d'après les documents officiels fournis par l'administration des mines, en 1858, était de 50,633, touchant 38 millions de francs de salaire; aujourd'hui le nombre des ouvriers est de 74,548, touchant 63 millions de salaire.

Ainsi, les produits, les salaires ont augmenté, le nombre des ouvriers s'est accru.

Mais les progrès de la fabrication, M. Thiers les conteste, il a des doutes. Vous savez cependant que le prix des fers a diminué dans des proportions considérables. Ce n'est pas tout ; on fabrique aujourd'hui, par le procédé Boesemer, des aciers qui ne coûtent pas plus que ne coûtaient les fers il y a dix ou quinze ans.

M. Auguste Chevalier. Bien moins.

M. le ministre. Les aciers ainsi fabriqués ne coûtent que 310 à 320 francs, et j'ai ici entre les mains les documents qui établissent que le chemin de fer de Lyon à la Méditerranée a déjà acheté 30,000 tonnes de rails en acier ; la compagnie de la Méditerranée remplace ses

rails en fer par des rails en acier qui durent trois fois plus longtemps.

M. Auguste Chevalier. Vingt fois plus longtemps.

M. Thiers fait des signes de dénégation.

M. le ministre. L'honorable M. Thiers ne croit pas à ce progrès?

M. Thiers. Non! non!

M. le ministre. Je le veux bien ; il n'est sans doute pas dans sa nature de reconnaître les progrès de ce genre (Très-bien! très-bien! — Rires ironiques et applaudissements sur plusieurs bancs), mais enfin la compagnie de la Méditerranée y croit et elle achète 30,000 tonnes de rails en acier.

La compagnie de l'Ouest y croit; elle a déjà acheté 12,000 tonnes de rails en acier, au prix de 350 francs, c'est-à-dire à un prix inférieur à celui auquel on payait les rails en fer il y a quinze ans, et ce sont des rails qui durent trois fois plus longtemps; ne niez donc pas les progrès.

M. Thiers. Ce n'est pas la question.

M. le ministre. Les progrès sont incontestables; je ne dis pas qu'ils soient particuliers à la France, je dis que la France est au niveau de tous les progrès dans cette industrie.

Pour la fabrication des tôles, pour la fabrication des blindages cuirassés, il y a tel établissement que je pourrais citer, qui a une réputation européenne. Je puis dire que l'exportation des machines, des rails, des divers objets fabriqués en fonte, en fer et en acier, était, en 1845, de 8 à 10 millions; elle est de 150 millions aujourd'hui.

Les ponts en fer, les locomotives, les rails vont alimenter les chemins de fer étrangers, et là nous supportons la concurrence de l'Angleterre et de la Belgique.

Vous ne pouvez pas nier le progrès, le développement; moi, je ne nie pas les souffrances. (Très-bien ! très-bien !)

Je les reconnais, je les déplore, mais je dois les caractériser.

Est-ce la faute du Gouvernement ? (Non !) Est-ce la faute du traité de commerce ?

Messieurs, je ne crains pas de dire que s'il y a une industrie pour laquelle le Gouvernement ait déployé une sollicitude particulière, une industrie qu'il a désiré protéger énergiquement contre la concurrence étrangère, afin d'en maintenir les bénéfices à la France, c'est l'industrie des fers.

Ainsi, lorsqu'on a signé le traité de com-

merce, le Gouvernement a voulu déterminer de suite un droit protecteur élevé pour le fer; on l'a fixé, par le traité même, à 7 fr. pour la première période, à 6 fr. pour la seconde, et, dans cette limite, c'est une protection de 30 0/0 assurée par un droit spécifique. C'est une protection qui n'a pas cessé d'augmenter depuis le traité de commerce, parce que le prix des fers a diminué. La protection est donc considérable, elle est plus élevée que dans la plupart des pays d'Europe. En Belgique, le droit est de 1 franc; en Italie, il est de 4 fr.; en Suisse, de 2 fr.; dans le Zollverein, il est de 6 fr. 25 c. Il faut aller en Espagne et en Russie pour trouver des droits supérieurs à ceux de la France.

Ce n'est donc pas le traité de commerce, ce n'est pas l'insuffisance des droits protecteurs qui ont produit les résultats dont on se plaint.

Une grande industrie comme l'industrie des fers peut supporter avec 30 p. 0/0 de protection la concurrence étrangère.

La cause n'est donc pas là! Est-elle dans les acquits-à-caution?

Plusieurs voix. Oui! oui!

M. le ministre. Voyons, examinons

quelle influence les acquits-à-caution peuvent avoir sur l'industrie des fers.

Quelle est la cause des acquits-à-caution? Pourquoi des admissions temporaires ? Qu'est-ce qui les réclamait ? Dans quel intérêt sont-elles établies ? Si les fers n'étaient soumis à aucun droit, les admissions temporaires et acquits-à-caution n'auraient pas de raisons d'être. Mais il y a un droit de 6 francs.

Est-ce qu'une seule industrie, celle de la fabrication du fer, de la fonte, de l'acier, est intéressée dans cette question ? Et toutes les industries qui emploient le fer, la fonte et l'acier ? Et l'industrie des constructeurs, cette industrie admirable qui s'est développée depuis douze ans dans des proportions telles qu'elle rivalise avec l'étranger, cette industrie qu'on a pu admirer à l'Exposition universelle, à laquelle nous devons la construction de ces navires cuirassés, de ces locomotives, de ces puissantes machines qui pendant longtemps n'étaient guère construites que par l'Angleterre, ne faut-il pas en tenir compte ?

Eh bien, cette industrie de la construction vient dire : Non-seulement j'ai besoin du marché intérieur, mais j'ai besoin de l'exportation et de la vente à l'étranger ; ne me fermez

pas le marché étranger. Comment voulez vous que j'aille à l'étranger faire concurrence aux produits anglais ou belges, si je paye un droit de 6 francs?

Alors on a dit aux constructeurs : Vous ne payerez pas le droit, à la condition que vous justifierez de l'exportation de vos produits.

Ainsi il n'entre pas un kilogramme de fer étranger par le système de l'admission temporaire, sans qu'il sorte un poids égal de fer étranger ou de fer francais ; poids pour poids, rien ne reste.

Une voix. Ce n'est pas le même fer !

M. le ministre. Ce n'est pas le même, je le sais bien ; mais je ne puis pas tout discuter à la fois. Permettez-moi de suivre l'ordre de mes idées. (Oui! oui ! — Parlez !)

Je dis, et c'est mon premier point, qu'il n'entre pas un kilo de fer par le système de l'admission temporaire, sans qu'il sorte en même temps un kilo de fer.

J'ajoute que, comme on ne tient pas compte du déchet de fabrication, il y a 15 0/0 de la quantité de fer exportée qui sont fournis par les usines françaises, et qui, par conséquent, profitent à la fabrication indigène. (C'est évident.) Ce n'est donc pas seulement la même

quantité de fer qui sort, poids pour poids; par suite du déchet de fabrication, il sort en réalité 15 0/0 de fer de plus qu'il n'en entre.

On disait tout à l'heure : C'est l'équivalent, ce n'est pas le même fer qui est réexporté.

On a raison, ce n'est pas l'identique, mais est-ce que l'identique est possible? Quel est surtout le produit étranger dont nos constructeurs, dont nos maîtres de forges eux-mêmes ont besoin ? C'est la fonte étrangère ; la France ne peut pas se passer de fonte, elle en a besoin pour le moulage, pour des fabrications diverses. L'introduction de la fonte étrangère est une nécessité de l'industrie. En voulez-vous la preuve?

Il entre de 60 à 80,000 tonnes de fonte par l'importation temporaire, et il en entre une quantité à peu près égale qui paye le droit de 2 fr.

Ainsi, l'importation de la fonte étrangère est nécessaire à la fabrication française; on ne peut pas se passer de cette fonte.

Comment voulez-vous constater l'identité de la fonte qui subit trois ou quatre transformations avant de devenir une machine à vapeur, un blindage ou des objets moulés ? Comment pouvez-vous suivre ainsi la matière pre-

mière à travers les transformations diverses qu'elle subit ? C'est impossible.

Savez-vous à quelle époque remonte l'admission de l'équivalent? A 1851, à l'époque où l'honorable M. Buffet était ministre du commerce.

M. Buffet. Je demande la parole.

M. le ministre. M. Buffet a contre-signé un décret qui autorise l'importation des fontes, et, comme compensation, l'exportation des machines. Ce jour-là, l'identique est devenu impossible...

M. Buffet. Le décret n'autorisait pas le trafic des acquits-à-caution !

M. le marquis d'Andelarre. C'est là le nœud de la question !

M. le ministre. L'honorable M. Buffet discutera la question ; mais je dis que le décret de 1851, qui a autorisé l'importation des fontes, compensée par des exportations de machines, a reconnu l'impossibilité de l'identique et préparé comme une nécessité le trafic des acquits-à-caution, qui ne s'est pas fait attendre, qui est venu quelques années après et qui d'ailleurs n'a jamais été autorisé par aucun décret, mais qui constitue une convention étrangère à l'administration des douanes.

On se plaint des admissions temporaires et des acquits-à-caution, mais à côté des plaintes, il faut placer les résultats obtenus. En 1851, à l'époque où l'honorable M. Buffet a contre signé le décret dont je parlais, l'importation représentait 1 million de francs ; elle représentait 45 millions en 1859. Elle a représenté, en 1866, 140 millions.

Ainsi voilà une industrie tout entière, celle de la construction des machines, qui a fait des progrès immenses, qui existait à peine il y a quinze ans et qui maintenant prouve sa puissance non-seulement par une fabrication intérieure considérable, non-seulement en suffisant à la construction de nos chemins de fer, de nos ponts en fer, mais encore en vendant à l'étranger pour 140 millions de produits. Et que représentent ces 140 millions comme matière première? environ 27 à 30 millions. Ainsi on importe 27 millions de fer ou de fonte anglaise comme matière première, et on exporte pour 140 millions de machines, de locomotives, d'outils, de rails et autres objets fabriqués. La différence entre le travail appliqué à la matière première et la matière première elle-même n'est pas moindre de 110 millions.

L'honorable M. Thiers parlait hier de l'uti-

lité, de la dignité du travail. Il avait raison; rien n'est plus digne de respect. Mais, messieurs, dans le temps où nous vivons, ce n'est pas seulement le travail qui mérite des éloges, c'est surtout le travail utile. (C'est cela !) Le travail qui n'est pas utile, c'est une force perdue, c'est une roue tournée par un enfant qui ne produit rien. Les machines réduisent le travail des bras, et cependant il faut bien que les machines remplacent les ouvriers; le travail des copistes d'autrefois a dû disparaître devant le travail de l'imprimerie. Le travail a toujours un côté moral sans doute ; mais, au point de vue économique, il ne faut pas trop vanter le travail qui ne s'exerce pas utilement, qui exige un grand effort pour un mince résultat. Ce travail, ce n'est pas le travail du 19e siècle; c'est le travail des vieilles sociétés, qui produit mal et qui produit peu. (Vives marques d'approbation.)

Est-ce que le travail manque en France ? Est-ce qu'en vérité nous sommes, comme dans ces sociétés naissantes, à la recherche du travail à créer et des industries à constituer ? Quelles plaintes avez-vous entendues dans l'enquête agricole, vous tous, messieurs, qui l'avez présidée ou suivie ?

La plainte générale, la plainte universelle, c'est le manque de bras, l'élévation des salaires, l'insuffisance du nombre des ouvriers. (C'est vrai !) Et c'est quand les bras deviennent plus rares que vous voulez ainsi atteler l'homme à un travail d'un intérêt médiocre, quand de tous côtés les travaux les plus productifs sollicitent son activité ! (Très-bien ! très-bien !)

L'industrie des fers en est là. Elle veut travailler utilement, efficacement ; elle se transforme. Malheureusement, je le reconnais, il y a une partie de l'industrie qui souffre beaucoup, — j'espère qu'elle sera bientôt au terme de ses souffrances, — c'est l'industrie du fer au bois. L'honorable M. Thiers en a fait l'éloge. Je m'associe à cet éloge, je désire que l'industrie de la fabrication du fer au bois se maintienne dans les limites où elle est aujourd'hui ; mais ce qui est constant, c'est qu'elle a presque disparu en Angleterre, en Belgique, avant d'être compromise en France.

J'espère que, dans les limites plus réduites où elle est aujourd'hui, la fabrication du fer au bois en France peut encore se soutenir (Mouvements divers), et, quant à moi, je fais des vœux pour son succès ; mais voyez quelle progression décroissante elle a suivie :

Ces faits sont antérieurs au traité de commerce. En 1857, trois ans avant le traité de commerce, la fabrication de la fonte au bois était de 3,730,000 quintaux métriques; en 1859, elle n'était plus que de 3,334,000 quintaux métriques; elle a diminué de 400,000 quintaux métriques avant le traité de commerce.

Elle a deux ennemis, cette fabrication du fer au bois, deux ennemis bien plus dangereux que les traités de commerce. Ces deux ennemis s'appellent : l'un la houille, qui se développe sans cesse et dont le prix diminue ; l'autre, les chemins de fer, qui, nivelant les distances, abaissant les prix de transport, permettent à la houille d'être employée là où le bois seul alimentait autrefois la forge. (Marques d'assentiment.)

Voilà ses deux ennemis ; ils sont dans la nature des choses : ce ne sont pas des ennemis que le Gouvernement improvise contre l'industrie du fer au bois, ils naissent du progrès lui-même.

Voulez-vous suivre en détail la situation malheureuse de cette industrie, qui, en effet, s'affaiblit et diminue sous la loi inexorable du

progrès qui s'accomplit en matière industrielle?

Oui, il y a quatre départements qui souffrent; je serai le dernier à méconnaître leurs souffrances, et si je savais le moyen de les adoucir, je n'hésiterais pas à engager ma responsabilité tout entière pour les soulager. (Très-bien ! très-bien !)

C'est la Haute-Marne, la Haute-Saône, la Côte-d'Or et les Ardennes. On a cité aussi les Landes, la Dordogne. L'industrie souffre également dans la Gironde, où des forges à bois tendent à disparaître, à côté de quelques autres qui prospèrent encore, grâce à la qualité de leurs produits.

Quelle a été, messieurs, pour les quatre premiers départements, la diminution de production dans ces derniers temps? Elle peut être évaluée à moitié. Aujourd'hui la fabrication du fer au bois ne représente que la moitié de ce qu'elle représentait il y a dix ans. Mais la fabrication du fer à la houille a progressé; elle peut traverser dans ce moment-ci des circonstances difficiles; elle les traverse en Belgique, en Angleterre; l'industrie métallurgique souffre dans tous les pays du monde; elle peut souffrir aussi en France. Mais voyez

la progression de cette industrie dans les départements qui ont des minerais et de la houille à proximité.

Dans la Moselle, en 1859, il y avait 20 hauts-fourneaux; en 1866, il y en avait 34 ; la progression est de 14. Dans Saône-et-Loire, en 1859, il y avait 7 hauts-fourneaux; en 1866, il y en avait 12. Dans la Meurthe, en 1859, il y avait 3 hauts-fourneaux ; en 1866, il y en avait 8. Dans l'Allier, en 1859, il y en avait 9, et 13 en 1866. Enfin dans le Rhône, il n'y avait que 2 hauts-fourneaux en 1859, et il y en avait 7 en 1866. Vous le voyez, ce n'est pas une industrie qui disparaît, une industrie qui succombe, mais une industrie qui subit la loi des transformations, loi douloureuse sans doute, mais loi nécessaire.

Est-ce qu'il n'y a pas d'autres industries qui, en dehors du traité de commerce, traversent ces périodes de difficultés? J'en citerai une qui est arrivée à un degré de perfectionnement très-remarquable : l'industrie des sucres.

En 1837, l'industrie sucrière ne payait pas d'impôts, bien que sa fabrication se fût développée et qu'elle atteignît 40 millions de kilogrammes. On a trouvé nécessaire de la

soumettre à l'impôt, quand on lui a vu prendre cette importance; il y a eu de grandes et vives discussions entre les partisans du sucre de canne et les partisans du sucre de betteraves. La marine marchande jouait un grand rôle dans la question. Enfin, l'impôt a été établi.

Quelle en a été la conséquence? Pendant la première année, plus de la moitié des fabriques de sucre ont renoncé à leur industrie; 170 fabriques de sucre ont été obligées de fermer; la production a diminué de 5 à 6 millions de kilogrammes.

Ah! on aurait pu alors faire un tableau bien sombre de cette industrie sacrifiée ainsi par une loi impitoyable, par l'impôt; on se serait pourtant bien trompé. Quelques années après, sous le stimulant du progrès et par l'effort individuel, vous voyez l'industrie de la betterave arriver à 100 millions de kilogrammes, puis à 200 millions, puis à 250 millions; et aujourd'hui c'est le sucre de canne que vous êtes obligés de protéger par des surtaxes. (C'est vrai! — Très-bien!)

Voilà la loi du progrès, voilà les transformations qui s'opèrent; elles frappent les petits et les faibles, et c'est en cela qu'elles sont

profondément douloureuses; mais en même temps elles donnent de l'activité, de la virilité, de la puissance aux forts. Or, messieurs, le devoir de l'État est-il de considérer telle ou telle situation individuelle? n'est-il pas plutôt de chercher à assurer la prospérité de l'industrie envisagée dans son ensemble? (Marques très-vives d'approbation.)

Est-ce que vous croyez que, lorsque nous discutons ces questions, quelle que soit la profondeur de notre sentiment, de notre sympathie pour les hommes qui souffrent, nous sommes disposés à sacrifier les principes? Mais les principes de la protection, les seuls que le Gouvernement puisse avouer, quels sont-ils?

La protection n'est pas établie pour soutenir tel ou tel établissement, pour soutenir telle ou telle individualité si intéressante ou si puissante qu'elle soit : l'Etat ne doit de protection ni aux personnes, ni aux établissements, ni aux individus; et ceux qui expriment une opinion contraire soutiennent, permettez-moi de le dire, le mot a été prononcé, une doctrine socialiste.

Plusieurs membres. C'est vrai!

M. le ministre. Qu'est-ce que le droit au travail? C'est la revendication du travail par

l'ouvrier; c'est le droit prétendu pour l'ouvrier de demander à la société un salaire pour vivre.

Voilà le principe du droit au travail. Vous l'avez combattu, monsieur Thiers, avec une haute éloquence et un grand succès; vous avez dit à l'ouvrier : Vous n'avez pas droit au travail, vous n'avez pas droit au salaire, quand le travail manque; faites un effort, vous trouverez des sympathies, mais vous n'avez pas de droit au travail.

Est-ce que, messieurs, quand il s'agit de questions industrielles, vous devez une autre protection que celle qui protége l'ensemble de l'industrie? est-ce qu'il y a des industriels qui ont le droit de dire : « Discutons nos situations, il faut que j'aie un revenu net, il faut que j'aie un prix rémunérateur! »

Non, messieurs, ces doctrines-là ne sont pas acceptables. Ce que l'Etat doit établir, c'est une protection pour soutenir l'industrie elle-même, pour soutenir les grandes industries du fer ou du coton, pour leur créer des conditions d'existence, celles qui sont nécessaires à la prospérité du pays; mais, quant aux malheurs individuels, il les voit avec une profonde douleur, mais il ne peut intervenir pour as-

surer à des établissements particuliers un droit à des bénéfices. Il ne faut pas que l'Etat prenne des engagements supérieurs à ceux que lui imposent la nature des choses et les vrais principes. (Très-bien! Très-bien!)

Maintenant que j'ai posé ces règles, il me sera facile de discuter la question de la filature de coton. La filature de coton est une des industries qui se sont montrées le plus préoccupées des conséquences du traité de commerce; c'est une industrie infiniment intéressante, très-considérable et qui, je l'espère, après avoir traversé cette crise, retrouvera des jours de prospérité. Est-ce que le traité de commerce n'a pas assuré à la filature de coton une protection au moins égale à celle dont elle jouit dans les pays voisins?

En France, la protection assurée à la filature de coton est de 15 à 415 fr. les 100 kilos, suivant les numéros; les numéros les plus bas sont protégés par un droit de 15 fr. les 100 kilos; les numéros les plus élevés par des droits qui atteignent jusqu'à 300 fr. et au delà.

En Belgique, le droit est seulement de 10 fr. à 30 fr. par 100 kilos.

Dans l'association allemande, le droit est

de 15 à 45 fr. ; on ne protége pas les numéros élevés.

En Italie, le droit est de 11 à 34 fr.

En Suisse, il est de 4 à 7 fr.

En Autriche, de 20 à 65 fr.

Ainsi la filature de coton est protégée par le traité de commerce dans des conditions égales, je me trompe, dans des conditions supérieures à celles de ces mêmes industries dans les pays voisins.

Quelle est, en réalité, cette protection ? On l'évalue à 10 p. 0/0. Mais remarquez que dans le prix de 1 kilogramme de coton, la matière première figure pour plus de moitié, pour près des deux tiers, et comme la protection ne doit porter que sur la main-d'œuvre, qui ne représente que le tiers de la valeur du produit, la protection qui, sur le produit, n'est pas moins de 10 p. 0/0, se trouve être, sur le travail, sur la main-d'œuvre, de 20 p. 0/0.

Je le répète, cette protection est supérieure à celle des pays qui nous entourent.

Maintenant, la filature de coton s'est-elle trouvée dans une situation qui, en effet, ait compromis ses éléments d'existence depuis le traité de commerce ?

Messieurs, avant le traité, l'introduction du

coton était prohibée, à l'exception des numéros supérieurs au numéro 143.

L'importation des fils de coton a-t-elle pris des proportions alarmantes?

En 1861, il en est entré		5	millions;
En 1862,	—	12	—
En 1863,	—	7	—
En 1867,	—	12	—

Que représentent dans la filature de coton ces chiffres de 10, 12 millions?

La filature de coton, en France, représente 6 millions 800,000 broches qui produisent une somme de 433 millions de cotons filés.

Ces chiffres sont donnés par la chambre de commerce de Lille.

Ainsi on évalue à 433 millions la valeur des fils de coton fabriqués en France. Or qu'est-ce que représente cette importation de 12 millions? Elle représente 3 à 4 pour 100 de la fabrication.

Est-ce là, messieurs, une inondation des produits étrangers? n'est-ce pas au contraire la réalisation du but qu'on se proposait quand on a fait le traité de commerce, à savoir : ne pas exclure complétement la concurrence étrangère, mais laisser entrer une certaine

partie de la marchandise étrangère, afin de modérer les prix à l'intérieur et de donner un stimulant au progrès? Je dis que, lorsque l'importation étrangère ne dépasse pas le chiffre de 2, 3, 4, 5 et 6 pour 0/0 de la fabrication nationale, il n'y a pas d'autres effets produits que ceux-ci : une modération peu importante des prix à l'intérieur, et en même temps un stimulant au progrès.

Eh bien, l'importation des fils de coton est restée dans ces limites.

M. Thiers. Cela n'est pas exact ! (N'interrompez pas !)

M. le ministre. Je pourrais, messieurs, si l'heure n'était pas si avancée, et si la Chambre ne devait pas elle-même éprouver une bien grande fatigue... (Non ! non ! Parlez ! parlez !)

Je pourrais citer des lettres curieuses sur la filature du coton. Voici notamment une lettre qu'a écrite M. Dollfus et qui, je crois, est bien connue; car elle a donné lieu à une polémique, mais elle n'est peut-être pas répandue dans cette Chambre.

Voici les termes de cette lettre écrite par M. Dollfus au ministre du commerce :

« J'ai pensé qu'il pouvait être important de

faire connaître, lorsqu'on entendra au Corps législatif les interpellations relatives au mal qu'on dit avoir fait à l'industrie cotonnière la réforme douanière, ce qui s'est passé dans les départements de l'Est depuis 1861, et le grand nombre d'établissements nouveaux de filature et de tissage qui ont été construits depuis cette époque. A cet effet, j'ai l'honneur de vous remettre ci-inclus, monsieur le ministre, un état de toutes les filatures nouvelles qui ont été construites de fin 1860 à fin 1867, ainsi que le nombre des métiers à tisser qui ont été faits. En dehors de ces constructions, toutes nouvelles, presque toutes nos filatures anciennes ont été transformées : les anciens métiers à filer ont été généralement remplacés par les machines dites *self-acting*; tout notre outillage est maintenant parfaitement en état et en position de travailler avec beaucoup plus d'économie que précédemment.

« Grâce au canal de la Sarre, le combustible a baissé d'un tiers depuis quelques années. Le département du Haut-Rhin seul fait une économie de 2 millions et demi au moins maintenant sur sa consommation annuelle, comparativement aux prix payés avant l'achèvement du canal.

« On ne se plaint plus chez nous du traité de commerce; on demande seulement encore la suppression complète des droits d'entrée sur la houille. »

Un membre. C'est le seul qui demande la suppression des droits d'entrée sur les houilles. (Réclamations.)

M. le ministre. La suppression des droits sur les houilles, mais on l'a demandée encore à la dernière séance ! elle est demandée généralement par le commerce. (Oui ! oui !)

Sur cette industrie importante, un autre fabricant, qui appartient à la chambre consultative des arts de Cholet, a écrit la lettre suivante, qui m'a été communiquée :

« La crise américaine et celle de cette année ont très-probablement été moins pénibles à traverser qu'elles ne l'auraient été sous l'ancienne législation; depuis quelques mois, les affaires ont pris de l'activité, l'outillage se modifie, tous les bras sont occupés; si les craintes de la guerre cessaient, et que le pain revînt à un prix raisonnable, la position ne serait pas mauvaise...

« De ce qui précède, j'arrive naturellement à conclure qu'il faut garder ce que nous avons, et je fais des vœux bien sincères pour que le

Corps législatif ne soit jamais moins libéral que l'Empereur et son Gouvernement ! » (Très-bien ! très-bien !)

Voici maintenant un autre document, car enfin, dans cette discussion, nous pouvons passer en revue toutes les industries. On vous a parlé de l'industrie des tulles, on vous en a fait un tableau désolant ; eh bien, voici la lettre qui a été adressée au ministre du commerce par un membre de la chambre de commerce de Saint-Pierre-lez-Calais. Cette lettre contient 134 signatures de l'industrie tullière.

4 mai 1868.

« Monsieur le ministre,

« Les soussignés, fabricants et négociants en tulles de la ville de Saint-Pierre-lez-Calais et de Calais, ont l'honneur de déclarer à Votre Excellence que le traité de commerce conclu en 1860 a été, en ce qui concerne l'industrie tullière, une amélioration certaine pour leurs intérêts; et si quelques-uns d'entre eux ont pu concevoir des craintes au début, ces craintes ont été presque aussitôt dissipées.

« Nous avons, du reste, un exemple frappant qui vient appuyer nos convictions. Le tulle de soie, pour lequel nous ne payons aucun

droit sur la matière première, et dont les tulles en cette matière entrent également sans droit, est aujourd'hui l'article que nous produisons avec le plus de succès, et que nous exportons dans une proportion assez considérable en Angleterre même. »

Vous voyez, messieurs, les résultats des efforts et des progrès.

« Ceci nous conduit logiquement, « ajoutent les pétitionnaires... Ils arrivent à une conclusion qui ne conviendrait pas assurément à l'honorable M. Pouyer-Quertier.

« ... Ceci nous conduit logiquement à demander qu'il en soit ainsi pour le coton, c'est-à-dire l'abolition de tout droit d'entrée sur les filés simples et retors ; et alors il nous sera sûrement possible d'exporter en quantités moins restreintes les tulles que nous fabriquons en cette matière.

« Veuillez agréer, etc. »

Voilà, messieurs, différents documents. Je n'en exagère par l'importance. Des documents de ce genre, chacun peut en produire. Il y a dans toutes les industries les hommes qui réussissent, qui prospèrent, et il y a ceux, au contraire, qui sont atteints par les événe-

ments, ou qui malheureusement n'ont ni les capitaux ni l'habileté nécessaires pour obtenir le succès.

Cela se voit dans toutes les industries, dans les plus prospères comme dans celles qui sont momentanément en souffrance. Par conséquent vous aurez des hommes qui demanderont l'élévation des droits sur le coton, d'autres qui en réclameront l'abaissement; toutes les diversités de situation se produiront.

Encore une fois, je n'exagère pas l'importance de ces documents; mais, comme on en a usé hier, j'ai cru devoir m'en servir aujourd'hui. (Très-bien !)

Les tissus de coton, messieurs, et je passe rapidement, étaient prohibés avant 1860. Il semblait que les tissus de coton, dans un moment de crise, viendraient des ports anglais inonder la France. L'Angleterre en exporte pour près de 1 milliard dans ses colonies et dans les divers Etats de l'Europe. Eh bien ! l'Angleterre a exporté en 1861 9 millions de tissus de coton en France; en 1865, 6 millions et demi; en 1866, l'importation s'est élevée à 17 millions. Et maintenant qu'est-ce que nous exportons, nous ? car, si nous recevons des tissus de coton anglais, nous exportons des tissus de coton

français. Nous en exportions, en 1859, pour 67 millions; en 1860, pour 69 millions; en 1865, pour 93 millions. Notre exportation a marché plus vite que l'importation des tissus de coton anglais.

Et que nous disait-on quand se discutait cette question? On nous disait : Viennent les temps de crise, — et nous les avons, les temps de crise, — viennent les temps de crise, et vous verrez cette immense production de l'Angleterre se précipiter sur la France; nous serons inondés des produits anglais.

Or, messieurs, il en est entré pour 20 millions, et l'ensemble de l'industrie du tissage en France représente une valeur de près de 1 milliard.

Ainsi voilà une industrie nationale qui produit environ 1 milliard, et il est entré 20 millions de produits anglais similaires, c'est-à-dire qu'il en est entré deux ou trois pour cent, et cela dans les années les plus défavorables.

Je le répète, on disait : En temps de crise, les produits étrangers inonderont le marché. Eh bien! la crise est venue, et l'importation n'a été que de 2 à 3 p. 100 environ de l'ensemble de la fabrication en France!

Reste le lin, industrie très-intéressante, qui

souffre le plus et a eu à supporter les plus cruelles attteintes. D'où cela vient-il? Est-ce du traité de commerce, d'un système quelconque imputable soit au Gouvernement, soit à une combinaison que pourraient critiquer nos adversaires?

L'industrie du lin représentait en France, en 1859, environ 400,000 broches. Est venue la disette du coton, est venue la guerre d'Amérique, et naturellement la filature du lin s'est développée dans une proportion considérable: il a été construit en quelques années 300,000 broches de lin et de chanvre, de sorte qu'à raison d'un fait exceptionnel et passager, on avait augmenté la fabrication du lin dans une proportion considérable.

Aujourd'hui le coton est revenu. Or, quel est l'ennemi du lin, l'adversaire qui cause ses souffrances? Vous le savez tous, messieurs, c'est le roi coton, qui est revenu d'Amérique, c'est ce « textile couronné, » comme le disait hier l'honorable M. Thiers, le coton qui, en revenant d'Amérique, a rendu inutiles ces broches nouvelles qu'on venait de créer.

Voilà la cause principale des souffrances de l'industrie du lin. Je ne les méconnais pas, mais il faut les placer où elles sont.

Messieurs, j'ai fini l'examen des industries spéciales. Que la Chambre me permette de terminer ce trop long discours... (Mais non ! mais non ! — C'est un très-bon discours !) par quelques observations générales.

La fatigue que j'éprouve, la fatigue que vous éprouvez vous-mêmes, sans doute... (Non ! non !) ne me permettent pas de discuter à fond la question des laines, mais vous savez quelle est l'importance de cette industrie dans notre pays. Vous savez qu'elle a une réputation européenne, qu'elle est puissante; elle peut aussi traverser des moments difficiles, mais on ne saurait supposer que, dans des conditions normales, son ancienne prospérité puisse être un instant compromise.

J'arrive à l'examen général de la situation. J'ai cherché, messieurs, quels étaient, à côté des résultats du commerce général et à côté du développement qu'ont pris certaines industries, quels étaient les signes auxquels on pouvait reconnaître leur vitalité, leur puissance et leur développement, et je me suis dit qu'après tout, puisque l'industrie était principalement concentrée dans les villes manufacturières, le mouvement de la population dans ces villes pouvait être un signe de la situation

de ces industries; que là où la population augmentait sans cesse dans une proportion considérable, il était difficile d'admettre que l'industrie fût réellement compromise.

J'ai examiné à ce point de vue la situation de plusieurs villes industrielles; je ne les citerai pas toutes; je parlerai d'abord de Roubaix.

En 1856, avant le traité de commerce, la population de la ville de Roubaix était de 39,445 habitants; en 1861, deux ans après le traité de commerce, elle s'élevait à 49,274 habitants; en 1866, la population de Roubaix atteignait 65,090 habitants. L'augmentation a donc été depuis 1861 de plus de 15,000 âmes.

Est ce là le seul signe? Dans quelle proportion les patentés ont-ils augmenté? En 1859, il y avait 1,909 patentés; en 1866, il y en avait 3,205; l'octroi de Roubaix rapportait en 1859 530,000 fr., aujourd'hui il rapporte plus d'un million Je connais bien des villes de l'Empire qui se contenteraient d'une progression moins importante! (Nombreuses marques d'adhésion.)

Il y a plus, il s'est passé à Roubaix un fait curieux dans ces derniers temps. Au moment où les plaintes étaient le plus vives, je ne méconnais pas les souffrances, mais je les

crois passagères, à ce moment même, des Anglais sont venus à Roubaix, ils y ont acheté trois hectares de terrain pour y fonder une manufacture. Le fait a paru si extraordinaire, alors que l'on proclamait que l'industrie roubaisienne ne pouvait pas se défendre, que les journaux du pays, qui soutenaient cette thèse, ont voulu expliquer ce fait tout naturellement en y mêlant le Gouvernement. (Sourires.) Vous comprenez qu'il n'était pas possible d'admettre que des Anglais sensés pussent venir à Roubaix pour y fonder une manufacture, quand l'avenir était présenté comme si menaçant.

Non, dit le *Journal de Roubaix,* ce ne sont pas des Anglais, ce sont de faux Anglais, c'est le Gouvernement qui les a suscités. (Hilarité.) Il y a eu un article qui a paru dans le *Journal de Roubaix*, dans lequel on a imputé au Gouvernement d'avoir subventionné une compagnie anglaise pour acheter trois hectares de terrain et fonder une manufacture. (Nouvelle hilarité.)

En présence d'une imputation aussi directe, aussi précise, le Gouvernement a dû poursuivre, nous l'avons fait avec regret; le journal a été condamné pour fausses nouvelles, et il a

été judiciairement établi que jamais le Gouvernement n'avait songé à subventionner une compagnie anglaise pour établir une manufacture à Roubaix.

M. Pouyer-Quertier. Ils en racontent bien d'autres, les journaux !

M. le ministre. Je montrerai l'article, si l'on veut.

M. Pouyer-Quertier. L'industrie n'a rien à voir là dedans.

M. le ministre. Le fait est incontestable, l'article existe et la condamnation a été prononcée ; M. le garde des sceaux le sait aussi bien que moi.

La poursuite, je le répète, était, à mon avis, nécessaire, mais je l'ai regrettée et voici pourquoi : je tiens à le reconnaître, dans les questions économiques, les journaux des différentes oppositions, la presse en général, fait son devoir avec courage et avec désintéressement ; dans ces questions, elle soutient le Gouvernement, et assurément c'est un exemple qui est bon à citer ; malgré certains préjugés, malgré certaines souffrances, les journaux appartenant aux opinions les plus diverses ont soutenu la politique du Gouvernement, parce qu'ils ont reconnu

eux-mêmes que les intérêts généraux du pays y étaient engagés. Je tiens à rendre ici cette justice à la presse : lorsque la presse s'écarte de ces règles de la bonne discussion et devient dangereuse, on la punit ; mais lorsqu'elle remplit un devoir, on lui rend hommage, et je suis heureux de le faire ici. (Très-bien ! très-bien !)

M. Eugène Pelletan. Très-bien ! Nous ne sommes donc plus des charlatans et des empoisonneurs, comme on le disait dans une autre enceinte !

M. le ministre. L'honorable M. Pelletan peut voir qu'on aime à remercier la presse, quand, se plaçant à la hauteur des questions, elle les discute au point de vue de l'intérêt public, qu'elle ne devrait jamais oublier ; et, si elle suivait toujours cet exemple, croyez-le, elle aurait dans le pays une légitime popularité. (C'est vrai ! — Très-bien !)

J'ai parlé de Roubaix. Permettez-moi de vous citer Lille. La ville de Lille est aussi une grande ville manufacturière : sa population, en 1856, était de 78,000 habitants ; en 1861, elle s'est trouvée portée à 131,000. Il est vrai qu'il y a eu, à cette époque, une annexion qui explique l'augmentation de la population, mais cette annexion était faite depuis

longtemps en 1866. Or, à cette époque, la population de la ville de Lille s'élevait à 154,000 habitants. A Tourcoing, la population, qui était de 33,000 habitants en 1861, est de 38,000 en 1866.

Je ne veux pas poursuivre l'examen de cet élément de la prospérité ou du développement de l'industrie dans les différentes villes manufacturières; mais j'ai cru devoir l'indiquer pour montrer à la Chambre que les différents documents administratifs présentent entre eux une parfaite concordance: ce ne sont pas seulement les états de douane qui établissent la situation sous des couleurs toutes différentes de celles que l'on nous a dépeintes, tous les autres signes auxquels on reconnaît, en général, le développement de la prospérité publique attestent le même résultat. (Très-bien! très-bien!)

Mais les traités de commerce dont je viens de discuter les conséquences n'ont pas eu seulement une influence considérable en France, ils ont eu une influence décisive en Europe. Le grand mouvement libéral en matière d'économie politique est dû à l'initiative prise par la France en 1860.

Savez-vous ce qui s'est passé depuis? Le

système des traités de commerce est devenu le droit commun de l'Europe.

La France a signé, en 1861, un traité de commerce avec la Belgique ; en 1862, avec la Prusse et les Etats du Zollverein; en 1863, avec l'Italie; en 1864, avec la Suisse; en 1865, avec la Suède, la Norvége et les Pays-Bas; en 1866, avec l'Autriche.

Ainsi tous les Etats de l'Europe, abaissant leurs tarifs, favorisant l'entrée des marchandises étrangères, sont venus tous successivement concourir à ce commerce général qui fait la prospérité de tous.

Croyez-vous qu'il n'y ait pas eu dans ces différents Etats des appréciations opposées comme il y en a partout? Oui, dans tous ces pays, en Autriche comme en Belgique, comme dans les Pays-Bas, il y a un parti protectionniste et un parti libéral.

M. Garnier-Pagès. L'union douanière de l'Europe, voilà ce qu'il faut.

Voix nombreuses. N'interrompez pas !

M. le ministre. Partout les deux partis se sont rencontrés, les mêmes luttes ont eu lieu; partout le système des traités de commerce l'a emporté.

Pourquoi? parce qu'il est dans la nature

des choses, parce qu'aujourd'hui il est impossible de lutter contre toutes les causes qui tendent à rapprocher les hommes, et non-seulement à rapprocher les hommes, mais à faciliter la circulation des marchandises.

Comment! messieurs, en présence des chemins de fer, qui suppriment les distances ou du moins qui les réduisent dans une proportion si considérable, lorsque la vapeur transporte des convois importants de marchandises d'un bout de l'Europe à l'autre, que les montagnes sont aplanies ou traversées, quand les barrières naturelles s'affaissent, vous voulez relever les barrières légales!

Vous ne le pouvez pas, la nature des choses est contre vous; en vain vous voulez lutter contre cette force, elle triomphe en France, elle triomphe en Autriche, elle triomphe en Prusse et dans tous les Etats de l'Europe; et non-seulement elle triomphe sur terre, mais elle triomphe sur mer: la vapeur y accomplit les mêmes prodiges. Aujourd'hui vous allez du Havre à New York en moins de temps qu'il n'en fallait, au siècle dernier, pour aller du Havre à Marseille.

Les distances disparaissent sur terre comme sur mer, les hommes se rapprochent, les pro-

duits s'échangent, et vous voulez rester dans ces vieilles doctrines économiques qui depuis 1814 jusqu'en 1847 ont arrêté tant de progrès (Vive approbation.)

Non, messieurs, il faut marcher dans cette voie; c'est l'honneur de la France d'y être entrée et d'y avoir entraîné à sa suite tous les pays voisins en Europe. (Très-bien! très-bien!)

Maintenant, messieurs, voici la question qu'on nous pose : le traité de commerce signé en 1860 et qui approche de son terme, ce traité sera-t-il renouvelé? A quelles conditions? Quelles sont, à ce sujet, les intentions du Gouvernement?

Messieurs, permettez-moi de bien préciser d'abord la situation des parties contractantes.

La durée décennale du traité de commerce expire le 4 février 1870; mais quelle est, à ce moment, la situation des deux gouvernements?

Le traité se continue d'année en année, à défaut de dénonciation, ce qui est nettement expliqué par l'article 21 du traité, ainsi conçu :

« Le présent traité restera en vigueur pendant dix années, à partir du jour de l'échange des ratifications; et, dans le cas où aucune des deux hautes puissances contractantes n'aurait notifié, douze mois avant l'expiration de ladite

période de dix années, son intention d'en faire cesser les effets, le traité continuera à rester en vigueur encore une année, et ainsi de suite d'année en année, jusqu'à l'expiration d'une année à partir du jour où l'une ou l'autre des hautes puissances contractantes l'aura dénoncé. »

Ainsi, messieurs, à partir de 1870, le Gouvernement recouvre sa liberté d'action et le traité continue par tacite reconduction.

Quelles sont maintenant nos intentions? Les uns veulent nous ramener en arrière, effacer les traités, revenir sur la législation qui les accompagne, car tout se tient dans ce système. Ils ont développé ici leurs idées; ils voudraient que le Gouvernement fît un retour vers l'ancien système commercial de la France. Le Gouvernement ne suivra pas leurs idées, il ne reculera pas. (Vives marques d'approbation.)

Il y en a d'autres, messieurs, qui, plus impatients, plus pressés que nous, nous accusent d'être timides et veulent nous forcer à marcher en avant : nous ne les suivrons pas non plus. (Très-bien ! très-bien !)

M. Pouyer-Quertier. Vous aurez tort !

M. le ministre. Nous maintiendrons l'état actuel des tarifs conventionnels, et je n'hésite pas à le dire, messieurs, nous les maintiendrons avec votre assentiment et avec votre

concours. (Oui ! oui ! — Très-bien ! très-bien !)

Hier, messieurs, on a cherché à diviser la Chambre et le Gouvernement ; on a cherché à soulever entre eux des questions de prérogatives toujours délicates. On n'y réussira pas, et voici pourquoi :

La Chambre et le Gouvernement ont été associés dans cette œuvre du nouveau régime économique. La Chambre et le Gouvernement, dans ces questions, se sont tous les deux préoccupés, avant tout, des intérêts du pays, parce que tous deux ont la même origine et que tous deux procèdent du suffrage universel. (Nouvelles et nombreuses marques d'approbation.)

On n'arrivera pas à jeter entre eux le doute et la confusion. Le nouveau régime économique pratiqué avec mesure, avec sagesse, maintenu avec fermeté, est, je ne crains pas de le dire, une des belles pages de l'histoire de ce règne.

Vous vous y êtes associés ; vous avez le droit d'en revendiquer votre part. Vous n'avez pas fait comme les Chambres de la Restauration et du Gouvernement de Juillet, qui ont placé certains intérêts particuliers au-dessus des intérêts généraux... (C'est vrai ! c'est vrai !)

Vous, messieurs, issus du suffrage universel, vous avez su mettre les intérêts généraux au-dessus des intérêts particuliers. (Vives marques d'assentiment.) C'est en vain qu'on chercherait à diviser deux pouvoirs sortis de la même origine et unis pour défendre le même intérêt, c'est en vain qu'on voudrait diviser les Chambres nommées par le suffrage universel et le Gouvernement des Napoléons. (Oui! Très-bien! très-bien!)

Messieurs, la crise que nous venons de traverser a été douloureuse; mais permettez-moi de dire qu'aujourd'hui cette crise s'éloigne; vous le savez, aujourd'hui le travail reprend dans les ateliers, dans les manufactures; les apparences de la récolte, grâce à l'alternative des pluies et de la chaleur, se sont considérablement améliorées depuis quelques jours, et maintenant la situation se présente sous de favorables aspects.

Laissez-moi ajouter que la confiance revient dans le pays; la confiance, messieurs, c'est le mot que l'Empereur prononçait, il y a quelques jours, à Orléans dans le concours régional. Il disait à ces populations agricoles rassemblées autour de lui :

« Je suis toujours heureux de me retrouver

au sein d'une ville qui, tout en conservant religieusement de glorieux souvenirs et de si patriotiques sentiments, se livre avec ardeur aux luttes du travail et de l'industrie.

« J'ai voulu constater par moi-même vos progrès et les encourager, persuadé qu'au milieu de la tranquillité générale de l'Europe, ils peuvent se développer avec confiance. »

Le pays tout entier a entendu ces paroles; il y a applaudi. Elles répondent au sentiment qui vous anime. Oui, que l'industrie, l'agriculture, le commerce, après une crise difficile et passagère, envisagent l'avenir avec confiance, car ils peuvent compter sur des populations agricoles, laborieuses et dévouées, sur l'intelligence rare et vive des populations ouvrières, sur la supériorité de nos savants et de nos artistes, sur ces qualités supérieures dont nous sommes fiers, à juste titre, et qui constituent ce qu'on appelle dans le monde le génie de la France! (Vives marques d'approbation. — Bravos et applaudissements prolongés.

L'orateur, en descendant de la tribune, reçoit les félicitations de ses collègues et d'un grand nombre de députés.)

COMMERCE GÉNÉRAL DE LA FRANCE

DE 1825 A 1866

(Valeurs exprimées en millions de francs.)

ANNÉES.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.	TOTAL.
1825......	533.6	667.3	1.200.9
1826......	564.7	560.5	1.125.2
1827......	565.8	602.4	1.168.2
1828......	607.7	609.9	1.217.6
1829......	616.4	607.8	1.224.2
1830......	638.3	572.7	1.211.0
1831......	512.8	618.2	1.131.0
1832......	652.9	696.3	1.349.2
1833......	693.3	766.3	1.459.6
1834......	720.2	714.7	1.434.9
1835......	760.7	834.4	1.595.1
1836......	905.6	961.3	1.866.9
1837......	807.8	758.1	1.565.9
1838......	937.1	955.9	1.893.0
1839......	947.0	1.003.3	1.950.3
1840......	1.052.3	1.010.9	2.063.2
1841......	1.121.4	1.065.4	2.186.8
1842......	1.142.0	940.3	2.082.3
1843......	1.186.9	992.0	2.178.9
1844......	1.192.9	1.146.8	2.339.7
1845......	1.240.1	1.187.4	2.427.5
1846......	1.256.3	1.180.3	2.436.6
1847......	1.290.3	1.049.3	2.339.6

ANNÉES.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.	TOTAL.
1848......	708.3	936.4	1.644.7
1849......	1.021.3	1.269.5	2.290.8
1850......	1.119.8	1.435.3	2.555.1
1851......	1.093.8	1.520.3	2.614.1
1852......	1.392.0	1.680.2	3.072.2
1853......	1.695.7	2.053.4	3.749.1
1854......	1.805.4	1.952.4	3.757.8
1855......	2.159.7	2.167.2	4.326.9
1856......	2.740.2	2.659.2	5.399.4
1857......	2.689.1	2.639.4	5.328.5
1858......	2.164.4	2.561.1	4.725.5
1859......	2.354.8	3.057.1	5.411.9
1860......	2.657.3	3.147.5	5.804.8
1861......	3.085.4	2.660.2	5.745.6
1862......	2.899.2	3.049.9	5.949.1
1863......	3.236.4	3.526.4	6.762.8
1864......	3.407.4	3.921.2	7.328.6
1865......	3.527.4	4.086.5	7.613.9
1866......	3.845.1	4.281.0	8.126.1

COMMERCE SPÉCIAL

DE

LA FRANCE AVEC L'ANGLETERRE

DE 1827 A 1866

(Valeurs exprimées en millions de francs)

ANNÉES.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.	TOTAL.
1827......	13.7	58.9	72.6
1828......	16.0	78.4	94.4
1829......	19.8	61.2	81.0
1830......	16.1	64.0	80.1
1831......	12.2	67.3	79.5
1832......	27.7	67.4	95.1
1833......	22.4	67.9	90.3
1834......	27.1	62.4	89.5
1835......	31.6	59.7	91.3
1836......	35.3	66.0	101.3
1837......	48.0	63.0	111.0
1838......	64.0	87.0	151.0
1839......	63.2	106.9	170.1
1840......	74.0	105.9	179.9
1841......	101.9	107.5	209.4
1842......	112.2	92.4	204.6
1843......	86.0	87.2	173.2
1844......	91.0	99.2	190.2
1845......	84.6	109.9	194.5
1846......	79,3	113,0	192,3

ANNÉES.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.	TOTAL.
1847......	72.4	116.8	189.2
1848......	30.9	180.7	211.6
1849......	60.3	209.1	269.4
1850......	73.3	238.8	312.1
1851......	69.1	293.3	362.4
1852......	93.7	296.1	389.8
1853......	105.8	426.4	532.2
1854......	149.0	356.4	505.4
1855......	278.2	307.4	585.6
1856......	336.5	372.2	708.7
1857......	321.6	386.7	708.3
1858......	261.6	426.1	687.7
1859......	278.2	591.3	869.5
1860......	239.7	598.9	838.6
1861......	438.1	456.4	894.5
1862......	527.7	619.5	1,147.2
1863......	592.6	799.6	1,392.2
1864......	567.2	891.1	1,458.3
1865......	599.7	990.6	1,590.3
1866......	652.9	1,153.3	1,805.2

Paris. — Typographie E. Panckoucke et Ce, quai Voltaire, 13.

